

**LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
FACE AUX SYNDICATS ET ORGANISATIONS CIVILES**

Par

**Gabriel C. Goyette
Kathy Meilleur**

Octobre 2011

AQOCI



UQÀM Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal

Le gouvernement fédéral face aux syndicats et aux organisations civiles

Nous remercions toutes les personnes ayant collaboré à cette recherche, réalisée dans le cadre d'un partenariat avec les membres du comité *Pas de démocratie sans voix* de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) et le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.

Recherche et rédaction :

Gabriel C. Goyette, coordonnateur axe aide au développement, Chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement, UQAM

Kathy Meilleur, étudiante de 2e cycle au Département de science politique, UQAM

Encadrement de la recherche :

Dorval Brunelle, professeur, Département de sociologie, UQAM

Martine Blanc, agente de développement, Service aux collectivités, UQAM

Ce projet a été mené dans le cadre du protocole UQAM, CSN, CSQ, FTQ du Service aux collectivités de l'UQAM avec l'appui financier de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Table des matières

1-	Les sources des changements actuels.....	4
a.	L'évolution du contexte international	4
b.	La vision conservatrice de l'aide au développement	7
i.	La dissuasion en gage de sécurité	9
ii.	Mots d'ordre: économie, individu et compassion gouvernementale	12
iii.	Clarté et nébulosité: envers d'une même médaille	16
iv.	L'instrumentalisation des OSC; une œuvre conservatrice?	18
2-	Les tendances actuelles de l'aide canadienne	24
a)	Le cas de Kairos	24
b)	Le cas du CCCI.....	26
c)	La place du plaidoyer et de l'éducation du public	28
d)	Marginalisation des problématiques de genre et édulcoration du contenu des programmes dits « genre »	30
e)	Stratégie centrée sur la lutte à la pauvreté.....	36
f)	Mobilisation de nouvelles forces et personnel politiques: la polémique entourant Droits et Démocratie	37
g)	Études de cas	42
i.	Pays de concentration.....	43
ii.	Alternatives	46
3-	Impacts sur les ONG de coopération.....	47
4-	Impacts sur les agences et ministères gouvernementaux	55
5-	Le cas spécifique des syndicats.....	56

Après des années de gouvernements issus du Parti libéral au Canada (1993-2006), l'entrée au pouvoir du Parti conservateur du Canada allait nécessairement induire des changements dans le paysage politique canadien et dans les politiques publiques. Les derniers mois furent non seulement le théâtre de tels changements, qu'on pense pour l'aide internationale aux nouvelles priorités sectorielles ou géographiques de l'ACDI, mais aussi de changements plus profonds dans les manières mêmes de gouverner, notamment en matière de rapports avec la société civile canadienne ou encore de prendre les décisions, pensons à la nouvelle procédure de sélection des pays prioritaires.

La question de l'impact de ces changements est, à ce jour, toujours ouverte et difficile à évaluer dans le long terme. En effet, si certains des changements de politique ont des impacts relativement aisés à renverser (il est par exemple plutôt simple¹ de modifier les pays de concentration et de recentrer l'aide canadienne sur l'Afrique comme le propose M. Ignatieff dans son document *Canada in the World. A Global Networks Strategy*), d'autres auront des impacts complexes à évaluer notamment en raison des pertes d'expertise et de connaissances institutionnelles (qu'on pense par exemple à l'interruption du financement du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) qui a obligé l'organisation à licencier plus de la moitié de ses employés). Reste aussi ouverte la question de l'impact à plus long terme du traumatisme vécu par les organisations de la société civile canadienne, leurs employés et sympathisants, de voir le gouvernement s'attaquer, financièrement et symboliquement (en s'attaquant à la réputation d'organismes très respectés tels Droits et démocratie, Kairos, le CCCI, Alternatives, ...) à des piliers de la coopération internationale canadienne. Enfin, il sera essentiel d'évaluer les impacts de ces événements sur la légitimité des OSC canadiennes, ici et à l'étranger, et plus largement sur la perception de l'APD des Canadiens.

Face à tous ces changements qu'une chroniqueuse politique qualifiait de « stratégie des petits pas » (Manon Cornellier), quelle vision du développement est désormais mise en œuvre par le gouvernement canadien? Sur quelle lecture du rôle du Canada dans le monde cette approche repose-t-elle et comment cette stratégie repositionne-t-elle le Canada dans le système international contemporain? Et finalement, quels impacts auront ces changements sur les

¹ Comme le démontrent les fréquents changements de pays de concentration dans la politique d'aide canadienne.

organisations de coopération, notamment les syndicats, et sur leurs programmations et partenaires dans le Sud?

Dans la présente étude, nous nous proposons d'explorer ces enjeux. Nous débuterons en discutant les sources des changements actuels en élaborant tant sur le cadre créé par l'évolution des pratiques internationales en matière d'APD, que sur leurs sources politiques au niveau canadien. Par la suite, nous évoquerons et résumerons les transformations récentes au Canada en tentant d'offrir des pistes au lecteur pour aller plus loin sans pour autant développer tous ces changements faute d'espace pour le faire. Par ailleurs, nous développerons deux de ces changements sous forme d'études de cas pour bien cerner les impacts, à court comme à long termes, sur les pratiques canadiennes en matière d'APD, mais aussi pour le secteur de l'aide ici-même au Canada et dans ses rapports avec l'État canadien. Enfin, nous analyserons les impacts de ces transformations sur les ONG de coopération et sur la coopération syndicale en particulier.

1- Les sources des changements actuels

Nous l'avons vu, les transformations dans la politique d'aide canadienne sont importantes et nombreuses. Dans les sections suivantes, nous élaborerons sur les causes de ces transformations en distinguant celles tirant leurs origines au Canada et celles émanant du niveau international puisqu'elles répondent toutes deux à des logiques fort différentes.

a. L'évolution du contexte international

Les débats et pratiques actuels concernant l'APD sont fortement influencés par la problématique de l'efficacité de l'aide, une préoccupation centrale des acteurs du régime de l'aide depuis quelques années. Cette préoccupation tire son origine d'une perception d'échec des politiques, elle-même induite par les résultats décevants, ou minimalement inégaux, obtenus par les politiques d'aide depuis leurs mises en place au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, mais plus particulièrement depuis l'époque dite du consensus de Washington (CW).

Cette emphase a notamment débouchée sur la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* adoptée par les membres du CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE), des pays récipiendaires de l'aide et des organisations internationales en 2005 en présence d'organisations

de la société civile, entre autres canadiennes. Par ailleurs, elle est également responsable d'une tendance marquée à la multilatéralisation de l'aide et à l'utilisation accrue de nouveaux vecteurs pour faire transiter l'aide, tels le support budgétaire et les fonds verticaux. Ces éléments ne sont pas des déterminants directs de la politique d'aide canadienne, mais constituent le cadre général dans lequel s'inscrivent les pratiques et politiques publiques canadiennes. De même, ils restreignent et orientent les choix des pays donateurs comme le Canada et induisent une convergence programmatique entre les membres du CAD.

La *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* (DP) repose sur cinq piliers interdépendants à savoir l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats (GAR) et la responsabilité mutuelle. La base du projet mis en œuvre par la DP est le principe d'appropriation des stratégies et politiques de développement par les pays récipiendaires de l'APD. Ces derniers ayant déterminé leurs stratégies de développement dans le cadre de processus politiques légitimes et inclusifs, le second pilier, l'alignement, est une conséquence logique. Elle assure le respect des priorités nationales et favorise la mobilisation de l'ensemble des sociétés dites en développement derrière les priorités nationales pour accroître leur efficacité. Puisque les bailleurs alignent leurs politiques d'APD sur les stratégies de développement appropriées par les pays receveurs de l'aide, leurs politiques d'aide sont donc largement harmonisées *de facto*. Le troisième pilier reconnaît cette harmonisation et encourage les pays donateurs à également harmoniser leurs exigences et conditionnalités pour réduire les coûts de transaction liés à la gestion des programmes de développement et donc, accroître leur efficacité. Tous ces piliers sont appuyés et renforcés pour accroître encore davantage leur efficacité par deux piliers transversaux à savoir la gestion axée sur les résultats et la reconnaissance des responsabilités mutuelles des partenaires de développement.

En plus d'une tendance à l'intégration des principes de la DP,² on constate une tendance à la multilatéralisation de la politique d'aide canadienne.

Par cela, on entend l'harmonisation des pratiques des différents bailleurs – États et institutions financières – sur un modèle unique de développement, présenté comme

² Cette application est évidemment partielle comme le démontre l'existence des thèmes de concentrations de l'ACDI qui sont en contradiction avec le principe d'appropriation qui veut que les pays receveurs de l'aide soient aux commandes du processus de développement. Le Canada est par ailleurs lié par sa signature et se revendique des principes de cette déclaration.

*reposant sur un « consensus », et censé être applicable à l'ensemble hétérogène des pays dits en développement ou en transition. Cette harmonisation, au nom de l'efficacité, se fait toutefois au prix d'une certaine « technicisation » des stratégies d'aide. Cela a pour effet de concentrer la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre et occulte la problématique plus fondamentale du modèle de développement et donc du « programme » politique et économique qui le sous-tend et des rapports de forces dont il est le résultat et qu'il reproduit.*³

On assiste aussi à l'émergence et à la croissance de l'emploi de nouveaux vecteurs de l'aide, comme par exemple le support budgétaire direct ou les fonds verticaux. Ces derniers contribuent à réduire la proportion de l'aide accordée via le travail des OSC de coopération et, selon plusieurs auteurs, à rendre l'imputabilité par rapport à l'utilisation de ces fonds plus diffuse. Ces nouvelles méthodes s'inscrivent dans les tendances induites par la *Déclaration de Paris* et visent à accroître l'efficacité de l'aide et à renforcer l'appropriation de la gestion de l'aide davantage que celle des stratégies de développement.

La conséquence de ces tendances est une réduction de l'autonomie programmatique au Canada, ou plus précisément, la mise en place d'un cadre normatif international enchâssant l'autonomie programmatique des membres du régime de l'aide et, dans le cas actuel, du Canada. Toutefois, bien que la participation au CAD et l'adhésion à certains de ces principes soient théoriquement obligatoire, que l'on pense aux limites imposées à l'aide liée par exemple, ces éléments ne reposent pas tous sur des mécanismes contraignants et doivent donc être lus comme définissant un cadre dans lequel peuvent s'inscrire les forces en jeu au Canada dans la détermination des priorités et des façons de faire. Concluons cette section en soulignant que cette restriction de l'autonomie se fait au nom du principe d'appropriation⁴ qui appelle à mettre les pays receveurs de l'aide, et sujets du développement, aux commandes dudit développement. Par

³ Campbell, B. et Goyette, G. 2006. « Quel développement? Enjeux et défis du développement à l'heure de la multilatéralisation de l'APD ». *Relations*, no. 712, novembre 2006, pp. 12-14.

⁴ Cela n'équivaut cependant pas à dire qu'il réalise ledit principe. D'ailleurs, bien que peu de gens remettent en question la pertinence de mettre les sujets du développement aux commandes de leur propre développement, le principe d'appropriation tel que mobilisé par les membres du CAD, dont le Canada, fait lui l'objet d'une importante critique. Voir notamment, Marc Raffinot. 2009. « Ownership: l'appropriation des politiques de développement de la théorie à la mise en œuvre ». Paris : Développement, institutions et analyse à long terme (DIAL), DT/2009/02.

ailleurs, elle vise également à accroître l'efficacité de l'aide comprise à la lumière du principe de gestion axée sur les résultats⁵.

b. La vision conservatrice de l'aide au développement

Afin de saisir l'essence des orientations de la politique actuelle d'aide publique au développement (APD) du présent gouvernement conservateur, la vision « conservatrice » de la gouvernance, décelée à travers une lecture des valeurs sous-jacentes aux énoncés de politiques publiés directement par le Parti conservateur du Canada⁶, sera d'abord mise en lumière ainsi qu'en lien avec certaines dimensions contextuelles tant nationales qu'internationales s'avérant, dans certaines mesures, favorables à ce gouvernement conservateur animé par de tels principes et valeurs. Suivant cette analyse identifiant les priorités de ce gouvernement, une contextualisation nationale, disons-la politico-historique, des décisions et actions du présent gouvernement, prises notamment sous l'égide de l'ACDI, permet de relativiser l'aspect « novateur » et/ou « authentiquement conservateur » de la politique poursuivie dans le cadre de l'APD par les conservateurs et, d'autre part, envers les diverses organisations de la société civile (OSC) canadienne. À l'aune de ces pistes de réflexion, une certaine cohérence, et ce qu'elle s'inscrive ou non dans une formule politico-stratégique déjà entièrement planifiée, semble se dégager entre actualités internationales, valeurs conservatrices, stratégies électorales, la poursuite, voire l'approfondissement, d'une tendance nationale « pré-conservatrice » en matière d'APD, l'évolution des initiatives multilatérales s'opérant au niveau de l'APD à l'échelle globale et le rôle réservé aux OSC par le présent gouvernement. Bien que certains événements récents⁷ permettent de croire à une instrumentalisation de ces organisations au service de la politique étrangère et commerciale canadienne induisant une contraction de leur capacité critique envers les décisions gouvernementales, ce rôle, au terme de cette analyse, devient réellement saisissable à travers l'ensemble de ces influences qui s'imbriquent mutuellement.

⁵ On trouve une bonne critique de ce concept et de son emploi dans: Jean-Pierre Olivier de Sardens. 2009. « Planification, gestion et politique dans l'aide au développement: Le cadre logique, outil et miroir des développeurs » *Tiers Monde*, no. 198, pp. 383 à 406.

⁶ Parti conservateur du Canada. *Un Canada fort et libre: Le plan de Stephen Harper pour les Canadiens*. Ottawa: Parti conservateur du Canada, 2008, 41 p. et Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. Ottawa: Parti conservateur du Canada, 2008, 51 p.

⁷ Voir les sections suivantes de la présente étude pour des précisions à propos de ces événements.

Dès les premières lignes de l'*Énoncé de politique* du Parti conservateur du Canada consacrées à l'aide étrangère, se trouve explicitement affirmée la subordination de ce secteur aux termes de la politique étrangère. Il y est inscrit que « [l']aide au développement doit être ancrée dans l'expression des valeurs canadiennes et accordée en fonction des intérêts stratégiques du Canada, tel qu'il est défini dans une politique étrangère intégrée »⁸. Bien que les variations historiques au sein du financement de l'APD et de la désignation des pays bénéficiaires de cet appui canadien semblent illustrer une certaine correspondance entre la gestion de l'aide et les préoccupations stratégiques canadiennes⁹, l'énoncé cité précédemment confirme non seulement cette tendance, mais donne le ton concernant la nature prioritaire des « valeurs » et « intérêts stratégiques » canadiens. Référant à la section consacrée aux principes sur les affaires étrangères de ce même document, nous constatons en effet que selon l'actuel gouvernement, « [...] les relations internationales du Canada et les politiques commerciales et sur l'aide étrangère devraient défendre les intérêts économiques du pays, tout en respectant les droits de la personne et la liberté individuelle [...] [et que] le gouvernement devrait intégrer notre politique étrangère aux politiques en matière de commerce et de défense nationale »¹⁰. Alors que le tout premier paragraphe dédié aux principes sur les affaires étrangères mentionne que « [l]e Parti conservateur est en faveur d'une politique étrangère qui protège la souveraineté et l'indépendance du Canada, défend nos intérêts nationaux (politiques, économiques et stratégiques), contribue à la défense et à la sécurité collectives [...] »¹¹, il semble que l'aspect commercial, l'importance accordée à la sécurité et la protection de la liberté individuelle constituent le socle sur lequel repose la fondation de ces « valeurs et intérêts stratégiques canadiens » pensé dans une stratégie de cohérence pangouvernementale¹² et devant orienter les politiques adoptées au niveau de l'aide étrangère et de l'APD. Non seulement les auteurs de ces documents ont pris la peine de souligner ces dimensions dans la section abordant le sujet de l'APD de front, mais ces dernières se trouvent

⁸ *Op.cit.* Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. p. 46.

⁹ Dominique Caouette, « Les organisations non gouvernementales canadiennes: bilan et perspectives ». In *L'aide canadienne au développement*, p. 111-139. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2008. et Thomas Collombat, *Le point sur l'aide au développement*. En ligne.

http://www.csq.qc.net/sites/1665/documents/aide_develop.pdf. Page consultée le 3 juin 2010.

¹⁰ *Op. cit.* Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. p. 46.

¹¹ *Id.*

¹² Cette cohérence pangouvernementale révèle plutôt une subordination du rôle politique de l'ACDI à celui des ministères des Affaires étrangères et de la Défense nationale selon David R. Black et Rebecca Tiessen, « The Canadian International Development Agency: New Policies, Old Problems », *Canadian Journal of Development Studies*, vol 28, no. 2 (2007), p. 191-212.

condensées dans un seul et même principe fondateur du Parti conservateur allant comme suit: « La conviction [du Parti conservateur] que le Canada, en tant que pays, de même que son gouvernement, doit avoir pour objectif, grâce à un leadership réfléchi et prudent, de créer un climat favorable à la récompense de l'initiative individuelle, à la poursuite de l'excellence, à la sécurité et à la protection de la vie privée, et à la prospérité découlant d'une économie de libre marché concurrentielle »¹³. De plus, la « découverte » de l'essence de ces termes englobant que sont les valeurs canadiennes, les intérêts nationaux, politiques, économiques et stratégiques émerge également de la présence de ces mêmes dimensions dans les diverses sections de l'ensemble des énoncés politiques présents dans ce même document ainsi que dans *Un Canada fort et libre; Le plan de Stephen Harper pour les Canadiens* également publié par le Parti conservateur¹⁴. Dans les prochaines sections, soit à travers la démonstration successive de l'importance de ces trois dimensions inter-reliées se reflétant à la fois dans les déclarations et actions gouvernementales et leur mise en contexte respective, nous tenterons de démontrer en quoi elles révèlent la conception « conservatrice » actuelle du rôle des OSC tant à l'intérieur même de la société canadienne que tel qu'elle se manifeste au sein des activités qu'elles poursuivent hors pays.

i. La dissuasion en gage de sécurité

L'importance de la préoccupation actuelle du gouvernement Harper pour les enjeux de sécurité ne fait nul doute. Que l'on se réfère aux chapitres portant sur les transports, la justice pénale, la défense nationale et sécurité de l'*Énoncé de Politique du Parti conservateur* ou encore aux sections intitulées « L'enjeu de cette élection », « Aider les consommateurs », « Un Canada fort, uni, indépendant et libre », « Protéger la sécurité des Canadiens » du *Plan de Stephen Harper pour les canadiens*, une croyance en la force de dissuasion de la sévérité des peines démontrant une priorité accordée à la répression plutôt qu'à la prévention est clairement perceptible¹⁵. Par exemple, dès les premières pages du *Plan de Stephen Harper pour les Canadiens*, il est explicitement écrit: l' « [...] approche [du Parti conservateur] face au crime

¹³ *Opt.cit.* Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. Principes Fondateurs.

¹⁴ Ces documents sont d'ailleurs respectivement disponibles aux adresses internet suivantes: <http://www.conservative.ca/media/2008-Platform-f.pdf> et <http://www.conservative.ca/media/2008-PolicyDeclaration-f.pdf>.

¹⁵ Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS). *Une évaluation de: Un Canada fort et libre: Le plan de Stephen Harper pour les Canadiens*. Ottawa: ACTS, 2008, p. 7.

prévoit des pénalités plus sévères pour les crimes graves liés aux drogues et la conduite avec facultés affaiblies, et une meilleure protection contre les gangs, les contrevenants dangereux et les prédateurs sexuels »¹⁶. Considérant la loi sur les jeunes contrevenants axée sur la dissuasion et la responsabilité, le Parti y énonce que « [...] l'objectif premier de la législation sera de protéger la société, et l'objectif premier de l'imposition des peines sera de dissuader les autres de commettre des crimes »¹⁷. Non seulement cette adoption de la répression s'effectuant au bénéfice d'une sécurisation implicite de la société s'opère-t-elle concrètement au plan judiciaire entraînant l'accroissement des peines exécutoires au détriment des peines avec sursis allant parfois jusqu'à démontrer la volonté conservatrice d'inverser le fardeau de la preuve¹⁸, mais cette tendance se perçoit également dans la présente politique étrangère canadienne tel que le révèle l'accroissement des investissements dédiés à la défense¹⁹, la mission canadienne à Kandahar, sans compter l'appui du gouvernement actuel à l'initiative d'accentuation de la sécurisation des frontières maritimes et terrestres en contrepartie, entre autres, de la volonté d'abolition du registre des armes à feu d'épaules et au support exprimé envers la NORAD (North American Aerospace Defense Command)²⁰. Dans ce même cadre, et bien qu'une correspondance entre politique interne et externe ne soit point prise pour acquis, un certain rapprochement avec la conception

¹⁶ *Op. cit.* Parti conservateur du Canada. *Un Canada fort et libre: Le plan de Stephen Harper pour les Canadiens*. p. 2.

¹⁷ *Idid.* p. 36. Cette croyance est d'ailleurs réitérée dans l' « Énoncé de politique » en page 34: « Le système de justice pénale pour les jeunes permettra d'infliger des peines efficaces dissuadant le comportement criminel et donnant le sens des responsabilités aux jeunes contrevenants [...] ». ».

¹⁸ Ces affirmations plutôt tranchées s'appuient sur des déclarations présentes aux pages 32 et 33 de l' « Énoncé de politique » du Parti conservateur. Voir également Karim Benessaïeh. « Crime organisé: 11 infractions deviendront « graves » ». *La Presse* (Montréal). En ligne. 4 août 2010. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201008/04/01-4303806-crime-organise-11-infractions-deviendront-graves.php>. Consulté le 4 août 2010.

¹⁹ Mentionnons que c'est effectivement sous l'actuel gouvernement conservateur que le « plus gros achat militaire de l'histoire du Canada », soit l'achat de 65 avions d'attaque interarmées F-35 de la compagnie américaine *Lockheed Martin*, fut réalisé. Voir *La Presse Canadienne*. « Ottawa acquiert 65 F-35: Un contrat historique de 16 milliards ». *La Presse* (Montréal). En ligne. 16 juillet 2010. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201007/16/01-4298700-ottawa-acquiert-65-f-35-un-contrat-historique-de-16-milliards.php>. Consulté le 17 juillet 2010. De plus, selon Nancy Thede et Daniel Tremblay, respectivement anthropologue et politologue; « Depuis son arrivée au pouvoir, les décisions à l'incidence budgétaire prises par ce gouvernement ont davantage profité aux forces armées qu'à la coopération internationale » Nancy Thede et Daniel Tremblay. « Les ONG canadiennes et québécoises: Le rêve d'une innovation sans risques? ». *Comparaisons internationales*. En ligne. No 31 (2006), p. 16. http://www.ccic.ca/search/search_f.php002_aid_2006_roa_political_chapter-1.pdf. Consulté le 6 juin 2010.

²⁰ *Op. cit.* Parti conservateur du Canada. *Un Canada fort et libre: Le plan de Stephen Harper pour les Canadiens*. p. 39. et *Énoncé de politique*. p. 48.

réaliste américaine²¹ de la sécurité semble s'opérer au sein la gouvernance « conservatrice » tant face aux affaires internes qu'externes de l'actuel gouvernement canadien. De fait, la Stratégie de défense le Canada d'abord (SDCD) « [...] précise clairement les tâches prioritaires des Forces armées: [...] un partenariat solide et fiable avec les États-Unis dans le cadre de la défense de l'Amérique du Nord; et un solide leadership pour les opérations de sécurité et de stabilité internationales »²² le démontre et laisse peut-être également mieux comprendre l'attitude du gouvernement Harper dans le dossier d'Omar Khadr dans un contexte post 11 septembre 2001 et la volonté du Parti conservateur au pouvoir d'adopter « [...] une législation permettant aux Canadiens touchés par le terrorisme de poursuivre les promoteurs d'organisations terroristes »²³. Ces dernières tendances, soit le délaissement de la prévention non répressive à l'avantage de l'accroissement de la répression et de la sécurisation, vécues dans le cadre de l'application de l'approche de cohérence pangouvernementale canadienne, analysée par de nombreux auteurs comme étant plutôt une approche de subordination des politiques de développement aux priorités des ministères des Affaires étrangères, du Commerce et de la Défense²⁴, le rapprochement canado-étatsunien en termes de sécurité et les préoccupations face à l'instabilité internationale (pensée entre autres en termes de terrorisme) permettent d'informer notre compréhension de la conception du rôle des OSC du gouvernement actuel bien que nous n'établissions pas de parallèle *de facto* entre politique intérieure et extérieure. C'est-à-dire que tant à l'interne qu'à l'externe, ces organisations semblent devoir s'inscrire dans une vision de renforcement/répression envers les bénéficiaires de leurs activités qui apparaissent préalablement jugés aptes ou non à obtenir leur appui par le gouvernement. Ainsi, l'observation selon laquelle le règlement des problèmes sociaux politiques canadiens et internationaux semble être en lui-même pensé en termes de renforcement/répression permet, dans une certaine mesure, de démontrer la logique sous-tendant le fait que les OSC voient leur rôle critique envers le gouvernement canadien ou d'autres gouvernements difficilement encouragé considérant qu'il ne semble guère s'agir d'une fonction justifiant un financement gouvernemental. Dans l'univers de l'APD, cette tendance semble se

²¹ Conception selon la théorie réaliste en Relations Internationales. Voir Alex Macleod. « Le réalisme classique ». In *Théories des relations internationales: Contestations et résistances*. p. 35- 60. Outremont: Athéna éditions, 2007. et Alex Macleod. « Le néoréalisme ». In *Théories des relations internationales: Contestations et résistances*. p. 61-88. Outremont: Athéna éditions, 2007.

²² *Op. cit.* Parti conservateur du Canada. *Un Canada fort et libre: Le plan de Stephen Harper pour les Canadiens*. p. 48.

²³ *Ibid.* p. 37.

²⁴ *Loc. Cit.* David R. Black et Rebecca Tiessen. et *Loc.cit* Nancy Thede et Daniel Tremblay.

faire sentir par l'adoption d'une conception de l'aide d'abord en tant que réparation/renforcement monétaire alloué(e) envers les gouvernements étrangers plutôt que prioritairement en termes préventifs consistant à la mise en place d'actions favorisant le développement d'une conscience sociale, la reconnaissance, la protection et le respect des droits de la personne à l'intérieur comme à l'extérieur du pays²⁵. D'ailleurs, alors que les pays bénéficiaires de l'APD canadienne, du moins bilatérale, ont déjà fait et continuent de faire l'objet d'une sélection basée sur des critères techniques et stratégiques²⁶, pour ne pas dire politiques, on peut croire que ce soit maintenant l'heure pour les OSC d'être soumis à une telle sélection. C'est du moins ce que semble laisser présager l'abolition et/ou les incertitudes liées au financement d'organisations prônant la défense des droits de la personne au Moyen-Orient telles que Bt'selem, al Haq, Kairos, Alternatives, Droits et Démocratie notamment pointées du doigt pour leur prise de position jugée pro-Palestine par l'ONG Monitor²⁷.

ii. Mots d'ordre: économie, individu et compassion gouvernementale

La répression et la sécurisation ne sont point les seuls réquisits à la prospérité et au développement d'une société selon la vision du Parti conservateur canadien. Selon ce dernier, suivant une « approche intégrée », le développement économique se doit d'être stimulé « [...] si nous voulons encourager les objectifs politiques, sociaux, économiques et les droits de la personne » chez les États bénéficiaires de l'APD, les partenaires économiques du Canada (se révélant parfois être les mêmes²⁸) ainsi qu'au pays puisque, suivant une affirmation du Premier ministre Harper « il n'y a pas dans ce monde de pays où la sécurité est forte et qui ne soit pas en

²⁵ Hélène Buzzetti, correspondante parlementaire à Ottawa pour Le Devoir écrivait d'ailleurs que « [...] le gouvernement conservateur [...] ne reconnaît plus la défense des droits comme un objectif légitime devant être financé » Hélène Buzzetti. « Ottawa prive d'aide 12 groupes de femmes ». *Le Devoir* (Montréal), En ligne. 5 mai 2010. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/288371/ottawa-prive-d-aide-12-groupes-de-femmes>. Consulté le 8 juin 2010.

²⁶ Voir l'ensemble des critères et catégories présentés dans le document intitulé « Énoncé de politique internationale du Canada - Fierté et influence : notre rôle dans le monde – Développement ». ACIDI, Ministère de la Coopération internationale. *Énoncé de politique internationale du Canada - Fierté et influence : notre rôle dans le monde – Développement*. Ottawa: Ministère de la Coopération internationale, 2005.

²⁷ Il ne s'agit point ici d'une liste exhaustive des organismes affectées et/ou visées. Hélène Buzzetti. « Ottawa dit ne pas imposer de vue pro-Israel à Droits et Démocratie ». *Le Devoir* (Montréal), En ligne. 3 février 2010. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/282338/ottawa-dit-ne-pas-imposer-de-vue-pro-israel-a-droits-et-democratie>. Consulté le 6 juin 2010. et Agnès Gruda. « Des ONG sous surveillance », *La Presse* (Montréal), 27 février 2010, p. A28.

²⁸ Ne rappelons que les cas de la Colombie, de la Bolivie et du Brésil. Voir François Audet et Judy Meltzer. « Contradictions et paradoxes: L'aide canadienne en Amérique latine ». In *L'aide canadienne au développement*. p. 313-341. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2008.

développement économique. C'est ridicule de suggérer qu'on doive attendre pour favoriser le développement économique qu'un pays réussisse à réaliser la paix totale, avec toutes les caractéristiques d'un pays moderne. Il faut favoriser le développement commercial d'un pays pour qu'il parvienne à atteindre ces objectifs »²⁹. Non seulement cette rhétorique sert bien la récente approbation de l'accord controversé de libre-échange avec la Colombie³⁰, mais elle démontre clairement comment le gouvernement actuel pense l'aide canadienne dans le cadre de la cohérence pangouvernementale. Concrètement, le Canada doit d'abord stimuler le secteur économique d'un pays pour qu'il puisse enfin devenir sécuritaire et, ultimement, jouir de la « modernité » dans toute son ampleur. Est-ce là le « développement » selon les conservateurs? Considérant que cette déclaration de Stephen Harper fut faite dans le cadre de son argumentaire en faveur de l'accord de libre-échange canado-colombien, ce « développement économique », prometteur de développement tous secteurs confondus, passe d'abord par la stimulation du libre-marché. Rappelons que cette priorité apparaissait déjà dans les principes fondateurs de l'*Énoncé de politique* conservateur paru en 2008³¹ sans compter qu'elle se retrouve réitérée dans de nombreuses sections des documents à l'étude³². Sans rappeler dans ses détails la logique réflexive néolibérale³³, notons que le libre marché va de paire avec la promotion de la liberté et des droits

²⁹ GillesToupin. « Stephen Harper rabroue Amnistie et compagnie », *La Presse* (Montréal), 17 juillet 2007, p. A1.

³⁰ Agence France-Presse. « Le Parlement approuve un accord de libre-échange avec la Colombie ». *La Presse* (Montréal), En ligne. 22 juin 2010. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201006/22/01-4292448-le-parlement-approuve-un-accord-de-libre-echange-avec-la-colombie.php>. Consulté le 14 juillet 2010. Cet exemple est d'autant plus révélateur en ce que la controverse émerge justement de la prise en compte de la gravité des violations des droits de la personne en Colombie qui, notamment, en 2009, « [...] a, une fois encore, été le pays où, plus qu'ailleurs, se battre pour les droits fondamentaux de la main-d'œuvre conduit à la mort » puisque sur les 101 syndicalistes tués lors de cette même année, s'inscrivant dans le bond de 30% du nombre de syndicalistes tués mondialement, 48 ont été assassinés en territoire colombien. Agence France-Presse. « Le nombre de syndicalistes tués a bondi de 30% en 2009 ». *La Presse* (Montréal), En ligne. 8 juin 2010. <http://www.cyberpresse.ca/international/201006/08/01-4288107-le-nombre-de-syndicalistes-tues-a-bondi-de-30-en-2009.php>. Consulté le 9 juin 2010.

³¹ Non seulement les principes fondateurs comportent « [l]a conviction que le Canada, en tant que pays, de même que son gouvernement, doit avoir pour objectif, grâce à un leadership réfléchi et prudent, de créer un climat favorable à la récompense de l'initiative individuelle, à la poursuite de l'excellence, à la sécurité et à la protection de la vie privée, et à la prospérité découlant d'une économie de libre marché concurrentielle [...] [, mais ils recèlent] [l]a croyance que le meilleur potentiel pour atteindre les objectifs économiques et sociaux repose sur un régime commercial mondial ouvert et équitable ». *Opt.cit.* Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. Principes Fondateurs.

³² Ces documents sont *Un Canada fort et libre: Le plan de Stephen Harper pour les Canadiens* et l'*Énoncé de politique* tous deux parus en 2008 sous l'égide du Parti conservateur canadien.

³³ Entendue ici comme chez la théorie libérale en Relations Internationales. Voir Stéphane Roussel et Dan O'Meara. « Le libéralisme classique: une constellation de théories ». In *Théories des relations internationales: Contestations et résistances*. p. 89-110. Outremont: Athéna éditions, 2007. et Justin Massie et Marie-Ève Desrosiers. « Le néolibéralisme et la synthèse « néo-néo » ». In *Théories des relations internationales: Contestations et résistances*. p. 111-132. Outremont: Athéna éditions, 2007.

individuels qui se trouvent également explicitement énoncés dans les principes fondateurs de l'*Énoncé de Politique*³⁴. C'est d'ailleurs ce qui se dégage aussi manifestement de l'accent mis par le Parti conservateur sur la protection de la propriété et biens privés illustré, entre autres, par son intention de modifier « [...] le Code criminel pour assurer que les crimes graves, notamment les infractions graves contre les biens, ne donne pas droit à la détention à domicile [...] »³⁵ et du fait que « [...] protéger la vie et les biens [des] citoyens [canadiens] [...] »³⁶ s'inscrivent dans le même premier énoncé concernant le rôle du gouvernement conceptualisé par le Parti conservateur. Dans la même veine, soit suivant la priorisation des droits individuels sur les droits collectifs, le Parti conservateur se prononce en faveur de l'adoption d' « [...] une loi assurant qu'une indemnisation complète juste et opportune est versée à toutes les personnes qui se voient privées de leurs droits de propriété ou personnels en raison d'une initiative, d'une politique, d'un processus, d'une réglementation ou d'une loi du gouvernement fédéral »³⁷. Cette priorité accordée aux droits individuels, n'étant pas étrangère aux mesures visant à favoriser l'initiative individuelle dans un objectif de relance économique³⁸ ou encore la volonté d'abolition du questionnaire de recensement long justifiée par le gouvernement afin de protéger les citoyens canadiens de l'intrusion étatique³⁹, révèle également la place devant être occupée par le gouvernement dans la conception conservatrice actuelle. Cette dernière se dégage tout particulièrement de cet énoncé apparaissant d'ailleurs une fois de plus inscrit dans les principes fondateurs du Parti conservateur: « La conviction qu'un gouvernement responsable doit respecter les règles d'une gestion fiscale prudente et se limiter aux responsabilités qui ne peuvent raisonnablement être cédées par l'individu à autrui [et] [...] qu'il revient aux individus de subvenir à leurs propres besoins, à ceux de leur famille et à ceux des personnes à leur charge, tout en reconnaissant que le gouvernement doit être présent pour les citoyens qui font appel à son aide

³⁴ En sus de la citation que nous avons inclus à la page 2 note 8, le respect de cette dimension est spécifiquement réitérée dans un second principe rappelant que « [l]e cadre constitutionnel et les politiques fondamentales du Parti conservateur du Canada [sont] dirigés [...] [par la] croyance aux libertés individuelles [...] ». *Opt.cit.* Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. Principes Fondateurs.

³⁵ *Opt.cit.* Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. p. 1.

³⁶ *Id.*

³⁷ *Ibid.* p. 4.

³⁸ Nous faisons ici référence aux réalisations et projets conservateurs tel que la diminution de la TPS de 2%, aux allègements fiscaux envers les sociétés et aux réductions du fardeau fiscal et administratif pour les petites entreprises. Voir *Op.cit.* Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. p. 6. et *Un Canada fort et libre: Le plan de Stephen Harper pour les Canadiens*. p. 4 et 13.

³⁹ Heather Scofield. « Recensement: les conservateurs espèrent des gains politiques ». *La Presse* (Montréal), En ligne. 23 juin 2010. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201007/23/01-4300884-recensement-les-conservateurs-espèrent-des-gains-politiques.php>. Consulté le 25 juillet 2010.

et à sa compassion »⁴⁰. Cette dernière déclaration est plus que riche de sens, car non seulement elle dépeint ce que représente un gouvernement aux yeux des conservateurs, mais elle fait lumière sur l'enthousiasme de l'équipe Harper envers les diverses formes d'appuis aux familles⁴¹ et, transposant les conséquences d'une telle conception du rôle social de l'État basée sur la compassion à la fonction réservée aux OSC, elle permet de saisir en quoi une fonction critique des OSC tant envers la gouvernance sociopolitique et éthique du gouvernement canadien qu'envers celle des autres États bénéficiaires de l'APD canadienne est non souhaitable, voire injustifiée, selon la vision conservatrice du fonctionnement d'une société devant avant tout se fonder sur la base d'initiatives individuelles et percevant l'APD comme de la charité. De cette même citation, découle également la constatation que la satisfaction des besoins fondamentaux n'est point conçue en termes de droits, mais de privilèges chez les conservateurs au pouvoir. Cette analyse résulte précisément du fait que les citoyens, ne pouvant compter que sur l'aide étatique conceptualisée en termes de compassion dans une perspective où le développement passe d'abord par une prise en charge sociale de la part du secteur privé, que ce soit l'individu, la famille et/ou les entreprises, il devient compréhensible que les OSC ne bénéficient guère de légitimité lorsqu'elles s'emploient à critiquer l'insuffisance du rôle social d'un État. Une telle conclusion arbore un caractère inévitable puisque dans un contexte où l'assouvissement des besoins fondamentaux repose sur la compassion toute volontaire des gouvernements, il appert difficile de soutenir que ces besoins détiennent le statut de droits.

Quoique cette contextualisation idéologique se montre révélatrice de la place consacrée aux OSC chez le gouvernement conservateur actuel, une mise en contexte disons-la plus « événementielle » se présente également comme évocatrice des attentes envers les OSC sous l'ère conservatrice « harperienne ». Le passage du Parti conservateur au pouvoir s'inscrivant dans la période post scandale des commandites attribuable à l'administration libérale précédente ainsi que dans un contexte global d'insécurité financière a contribué à faire de la gestion purement économique la préoccupation centrale du gouvernemental. D'ailleurs, comme le souligne Andrew Coyne, « [...] Harper's whole time in office has been spent reassuring the public he has no plans to lead them anywhere, that under a Conservative government nothing much would change – they

⁴⁰ *Op.cit.* Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. Principes fondateurs.

⁴¹ Voir *Ibid.* p. 7. *Op. cit.* ACTS. p. 4-5. et *Op. cit.* Parti conservateur du Canada. *Un Canada fort et libre: Le plan de Stephen Harper pour les Canadiens*. p. 8-9.

would govern much like the Liberals, only without corruption »⁴² puisque comme l'affirme le porte-parole du Premier ministre, Dimitri Soudas « [...] le gouvernement reste concentré sur sa priorité: l'économie »⁴³. En harmonie avec l'importance accordée à l'initiative et aux droits individuels, ainsi qu'avec la valorisation des vertus du libre-marché, c'est au nom, non pas d'un rôle politique circonscrit des OSC motivé entre autres par une faible reconnaissance des droits collectifs et des besoins socioéconomiques en tant que droits, mais de l'efficacité économique de l'APD que les restrictions financières opérées à l'endroit des diverses OSC sont justifiées. C'est précisément ce que le Premier ministre a déclaré en chambre: « Nous voulons nous assurer que les dollars du développement sont dépensés le plus efficacement possible. C'est sur cette base que les fonds sont accordés aux organisations »⁴⁴. Le caractère fondamental prêté à la saine gestion financière étatique constitue donc une justification jugée des plus sérieuses semblant favoriser l'esquive devant la prise de position gouvernementale ouvertement avouée concernant nombre de sujets politiques, moraux et éthiques délicats⁴⁵.

iii. Clarté et nébulosité: envers d'une même médaille

Cette dernière constatation n'a d'ailleurs rien d'inédit puisque cette dérobade se trouve textuellement incluse dans les principes de « gouvernance démocratique » du Parti conservateur. Il y est effectivement inscrit qu'« [e]n ce qui concerne les votes sur des questions d'ordre moral, telles que l'avortement, la définition du mariage et l'euthanasie, le Parti reconnaît que ses membres ont des convictions personnelles profondes qui peuvent diverger, et le droit des députés d'adopter des positions en consultation avec leurs électeurs et de voter librement »⁴⁶. Ainsi, comme le présente Alec Castonguay, « [...] Harper laisse souvent ses députés déposer des projets de loi privés sur des sujets controversés, comme l'avortement, ce qui lui permet de lancer les débats sans que ce soit la position officielle du gouvernement »⁴⁷. Un tel type de gouvernance,

⁴² Andrew Coyne. « The Harper Leadership cult », *Maclean's*, Vol. 121, no 37 (2008), p. 26.

⁴³ Alec Castonguay. « Harper, version non censurée », *Le Devoir* (Montréal), 11 septembre 2009, p. a3.

⁴⁴ Malorie Beauchemin. « La survie d'une autre ONG menacée ? », *La Presse* (Montréal), 2 juin 2010, p. A10.

⁴⁵ D'ailleurs, soulignons que selon Harper : « [...] ce sont les questions sociales qui risquent un jour de torpiller le parti et non pas les positions économiques », sur lesquelles il faut se concentrer, écrira-t-il, de façon presque prophétique ». Alec Castonguay. « Un pur produit de la colère de l'Ouest », *Le Devoir* (Montréal), 7 janvier 2006, p. a1. Voir les sections de la présente étude portant sur les cas d'Alternative, de Kairos, du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et des problématiques de genre.

⁴⁶ *Op.cit.* Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. p. 3.

⁴⁷ Alec Castonguay. « Comment la droite s'organise », *Le Devoir* (Montréal), En ligne. 22 mai 2010.

<http://www.ledevoir.com/politique/canada/289527/comment-la-droite-s-organise>. Consulté le 6 juin 2010.

apparentée selon plusieurs à ce que l'on nomme communément « *wedge politics* »⁴⁸, est lourd de conséquences et ce, tout particulièrement face à la nature de la démocratie vécue sous les gouvernements en faisant usage. Dans le cas de l'équipe gouvernementale conservatrice canadienne, cette façon de gouverner suscite l'appui de groupes ciblés, déjà « prédisposés » à supporter des valeurs, politiques et pratiques conservatrices, tout en rassurant la base électorale plus « centriste », qui dans un contexte national post scandale des commandites et une situation économique mondiale instable, se voit doucement attirée vers le conservatisme via la priorisation du secteur économique dont la transparence d'un État « minimal » est servie en tant que clef de voûte à la saine gestion étatique⁴⁹. L'attitude du gouvernement Harper face au droit à l'avortement, lié plus largement aux droits des femmes, illustre clairement cet état de fait. C'est-à-dire qu'alors que sous couvert d'« [...] une opération strictement comptable »⁵⁰, soit dans un esprit d'efficacité, le gouvernement Harper se défend d'abolir le financement de nombreux groupes de femmes comptant, entre autres, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec ainsi que Match International⁵¹, organisme finançant plusieurs initiatives dont la sensibilisation/éducation des femmes des PVD à la planification familiale comprenant le thème de l'avortement, il se refuse toujours à intégrer l'avortement à l'Initiative de Muskoka sur la santé maternelle et infantile présentée lors du Sommet du G8 en spécifiant qu'il ne souhaite pas lancer un débat national autour de cet enjeu. Ce refus se justifie du fait que, selon la ministre Josée Verner, « [...] peu importe ce que les gens vont dire [sic!], l'objectif du gouvernement, c'est de parler de santé maternelle et infantile, et pas d'avortement »⁵². Bien que les conservateurs soutiennent la théorie selon laquelle « [...] tout ce débat découle bêtement d'une erreur, d'une incapacité à anticiper les ramifications de l'initiative en santé maternelle »⁵³, le débat national entourant l'avortement existe bel et bien puisque les enjeux de santé maternelle et infantile ne peuvent se penser et se gérer indépendamment de la thématique des droits des femmes et, inévitablement, encore moins hors du sujet de l'avortement, en lui-même constitutif de ces mêmes droits. Ainsi, bien que ce

⁴⁸ *Id.*

⁴⁹ Paul Wells. « Harper's canadian revolution », *Maclean's*, Vol. 121, no 38 (2008), p. 18-22.

⁵⁰ Marie-Andrée Chouinard. « Droits des femmes – La gueule du loup », *Le Devoir* (Montréal), 6 mai 2010, p. A6.

⁵¹ *Loc. cit.* Hélène Buzzetti. « Ottawa prive d'aide 12 groupes de femmes ».

⁵² *Id.*

⁵³ Hélène Buzzetti, « La droite religieuse contrôle-t-elle le gouvernement? », *Le Devoir* (Montréal), 22 mai 2010, p. A6.

comportement conservateur inquiète une portion de la population canadienne⁵⁴, il semble que cette « légère » bifurcation de la gouvernance conservatrice se voulant supposément neutre — à l’image de la gouvernance libérale, à la différence de la corruption — soit parvenue à satisfaire la base électorale du Parti plus radicalement conservatrice « [...] tout en rassurant le reste de la population canadienne sur le fait que rien ne changera au pays »⁵⁵. Rassemblant ainsi les « prétendus conservateurs » présents chez l’ensemble des divers partis autour d’enjeux précis qui ne traduisent pas nécessairement, l’échelle de correspondance étant du moins nébuleuse, la position du gouvernement actuel, il n’en reste pas moins que quelque chose a bel et bien changé au pays. Un parti conservateur animé de valeurs conservatrices a été élu et poursuit, tel que son identité et plans politiques le suggèrent ouvertement, des politiques teintées de conservatisme parfois diluées à travers la nébulosité de la position gouvernementale qu’entretient ce type de gouvernance.

Enfin, bien que l’on puisse lire, voir, analyser à travers l’attitude du gouvernement Harper envers les OSC une stratégie longuement, voire secrètement, planifiée et servie par une gouvernance inspirée des méthodes « thatcheriennes »⁵⁶, analyse dont nous souhaitons lucidement laisser l’approfondissement aux politologues spécialistes de l’étude des stratégies électorales, nous constatons essentiellement une certaine cohérence entre les valeurs promulguées et animant le cœur du Parti mené et conservé au pouvoir par la population canadienne depuis 2006, et le dénouement du rétrécissement de l’espace du débat public et les politiques de « musellement » du gouvernement envers les OSC dont les spécificités seront approfondies dans les sections subséquentes. C’est du moins ce que cette section de l’étude se veut démontrer.

iv. L’instrumentalisation des OSC; une œuvre conservatrice?

La couleur conservatrice de cette tentative d’instrumentalisation des OSC peut difficilement être niée du fait, tel qu’il fut précédemment démontré, de la correspondance entre les valeurs priorisées par le Parti conservateur canadien et la conception du rôle « balisé » concédé à ces

⁵⁴ Cette inquiétude est non sans fondement puisque depuis son arrivé au pouvoir, le gouvernement Harper a procédé à plusieurs changements qui ont affecté et affectent toujours l’habilitation de certains groupes minoritaires à défendre leurs droits. Voir Murray Dobbin. « La vendetta de Harper contre les droits de la personne », *Le Rassembleur – Alliance de la Fonction publique du Canada*, Vol. 4, no 2 (2010), p. 4-5.

⁵⁵ *Loc. cit.* Hélène Buzzetti, «La droite religieuse contrôle-t-elle le gouvernement?».

⁵⁶ Nous faisons ici référence à la «*wedge politics*» dont nous avons précédemment, dans le corps du texte, démontré le contenu. *Loc. cit.* Andrew Coyne. « The Harper Leadership cult ».

organisations. Cependant, l'accusation de la nature idéologique de la gouvernance envers ces organismes et de l'instrumentalisation conséquente de ces derniers aux enjeux de politiques étrangères, sécurité et préoccupations économiques sous les conservateurs, ne peut uniquement être dirigée qu'envers le gouvernement Harper puisqu'elles se profilent également, comme nous le verrons, sous la vision des libéraux. Cependant, ce paradoxe constitutif de l'APD s'inscrivant dans son origine même⁵⁷ appert moins en opposition avec les valeurs conservatrices du gouvernement Harper qu'à celles animant, ou du moins véhiculées par, le libéralisme canadien d'aujourd'hui.

Que nous nous inscrivions dans une visée rétrospective ou encore actuelle, c'est-à-dire tant à travers une analyse de l'*Énoncé de politique internationale (EPI) – Fierté et influence: notre rôle dans le monde – Développement* parut en 2005⁵⁸ sous initiative libérale ou encore du récent plan politique libéral intitulé *Canada in the World: A Global Networks Strategy*⁵⁹, le souci de penser l'APD dans un esprit de coopération pangouvernementale visant une plus grande efficacité de l'aide est, à l'instar de ce que prônent les conservateurs, omniprésent et central. Bien que cet effort de cohérence entre les diverses instances gouvernementales épouse une forme plus large chez les libéraux en ce qu'ils font explicitement du secteur culturel un élément intégral de cette coordination infra gouvernementale; « A Liberal government would implement Canada's first Global Networks Strategy, cutting across what previous governments have treated as the separate silos of diplomacy, trade, defence, overseas development and culture »⁶⁰, cette collaboration semble impliquer d'abord et avant tout les mêmes acteurs principaux que sont les ministères de la Défense, des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. Se retrouve en effet parmi les priorités de la *Global Networks Strategy* « [a]n integrated approach to human development, based on Canada's inter-related strengths in defence, diplomacy and development, the three Ds »⁶¹. Cette approche intégrée promue depuis 2004 sous Paul Martin⁶² influençait d'ailleurs déjà

⁵⁷ L'APD, tant dans sa version générale que canadienne, est d'abord née de la nécessité d'endigement de la «menace» communiste dans les années 1940-1950. Pour de plus amples renseignements à ce propos, voir les chapitres 7 et 8 du collectif intitulé « L'aide canadienne au développement ». *Op. cit.* François Audet, Marie-Ève Desrosiers et Stéphane Roussel, p. 241-290.

⁵⁸ *Op. cit.* ACDI.

⁵⁹ Parti libéral du Canada. *Canada in the World: A Global Networks Strategy*. Ottawa: Parti libéral du Canada, 2010, 24 p.

⁶⁰ *Ibid.* p. 6.

⁶¹ *Ibid.* p. 7.

⁶² *Loc. cit.* Nancy Thede et Daniel Tremblay. p. 12.

tacitement la sélection des pays receveurs s'inscrivant dans un effort d'accroissement de la concentration géographique de l'aide canadienne sous les libéraux puisqu'ils, entre autres, « [...] réserv[aient] [...] un type particulier de programme bilatéral à un nombre restreint d'États en déroute ou fragiles [...] qui revêt[aient] une importance stratégique [...] »⁶³ et que les interventions d'aide humanitaire et à la reconstruction y étaient « [...] coordonnées selon une démarche pangouvernementale mettant à contribution Affaires étrangères Canada, la Défense nationale, l'ACDI et autres [...] »⁶⁴. Le poids du critère stratégique ne semble guère réellement diverger, tant dans sa nature que dans sa lourdeur, de l'époque conservatrice actuelle considérant que, tant chez les principaux critères guidant l'accentuation de la concentration sectorielle de la coopération canadienne au développement que ceux orientant la rationalisation de la concentration géographique, se trouve la condition de la « possibilité du Canada d'ajouter de la valeur »⁶⁵ dans les pays ainsi sélectionnés. La détermination de cette capacité reposant sur le poids du Canada par rapport à celui d'autres pays donateurs en termes de niveau d'investissement d'APD chez les pays sélectionnés, le degré de contribution canadienne dans les secteurs jugés prioritaires « [...] et dans les pays où [le Canada] bénéfici[e] d'un dialogue de politiques privilégié et particulièrement fructueux [...] [, et finalement, sur l'importance des] liens historiques qui ont été tissés et [des] liens qui existent entre les Canadiens et les populations de ces pays »⁶⁶, les avantages et objectifs de l'APD, tant dans une vision libérale que conservatrice, ne se révèlent donc pas seulement fondés dans l'accomplissement altruiste, mais également dans les opportunités politiques qu'elle présente.

Bien que les libéraux ne soient pas en reste face à l'importance prêtée à l'épanouissement de la liberté individuelle en tant que moteur économique central et aux enjeux liés à la sécurité nationale et internationale post 11 septembre 2001, mentionnons notamment que l'un des cinq grands secteurs d'activités priorisés dans l'EPI de 2005 était dédié au soutien au développement du secteur privé et qu'« [...] en 2004-2005, deux pays en crise [sans être parmi les pays identifiés comme prioritaires] se taill[aient] la part du lion de l'aide publique au développement

⁶³ *Op. cit.* ACIDI.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

canadienne: l'Irak [recevant] 7,1% du total et l'Afghanistan 2,3%[...] »⁶⁷, les stratégies adoptées afin d'atteindre ces objectifs divergent des « méthodes » du gouvernement Harper dont on peut questionner l'impartialité en ce que le rôle de l'État, et par le fait même de la société civile et des organisations multilatérales, se conçoit différemment chez les libéraux.

En nous référant à la section intitulée « Les valeurs libérales » du site Web du parti Libéral de Michael Ignatieff où il est inscrit que « [l]es libéraux ne veulent pas d'un État omniprésent, mais d'un bon gouvernement, [...] [dont leurs] antécédents [...] font foi: le régime public d'assurance-maladie, le Régime des pensions du Canada, la Charte des droits et libertés, le bilinguisme et le multiculturalisme officiels [...] »⁶⁸ alors qu'ils « [...] croient que la liberté individuelle n'est possible que dans une société juste »⁶⁹, nous saisissons que, pour les libéraux, l'État, à l'inverse de ce que soutiennent les conservateurs, ne constitue pas une entité externe à la population qui le fonde devant faire preuve de compassion envers les membres de la société plus vulnérables lui en faisant la demande. Il s'agit plutôt d'une entité collective représentant l'amalgame des intérêts des acteurs sociaux composant la société canadienne se devant d'être garant de la mise en place d'instruments contraignants visant une reconnaissance ainsi qu'un respect des droits sociaux, économiques, politiques, civils et culturels en tant que droits et non en tant que charité accordée par un État « empathique ». Cette importance donnée à l'État providence est d'ailleurs également perceptible dans la nature de l'intention libérale actuelle de placer l'Afrique au centre des priorités de l'APD canadienne dans le cadre de laquelle il est affirmé que le « Canada must be a leader in advancing innovative new ways of assisting african states that are developing their economies, attracting private investment, and delivering services to their citizens »⁷⁰. Non seulement cette conception du rôle étatique favorise l'inclusion, la reconnaissance et le dialogue avec les OSC critiques envers certaines des politiques et actions gouvernementales tant canadiennes qu'étrangères⁷¹, mais le fait qu'un souci à l'effet que le « bon gouvernement »

⁶⁷ ACIDI. *Rapport statistique sur l'aide publique au développement, année financière 2005-2006*. Gatineau: ACIDI, 2008. et Stéphane Brown, « L'aide publique canadienne à l'Afrique: vers un nouvel âge d'or ? ». In *L'aide canadienne au développement*. p. 267-290. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 280.

⁶⁸ Parti libéral du Canada. *Les valeurs libérales*. En ligne. <http://www.liberal.ca/fr/enjeux/>. Page consultée le 24 septembre 2010.

⁶⁹ *Id.*

⁷⁰ *Op. cit.* Parti libéral du Canada. *Canada in the World: A Global Networks Strategy*. p. 14.

⁷¹ Cette conception du rôle étatique semble par ailleurs influencée par l'approche du libéralisme sociologique, et plus particulièrement de la pensée d'Andrew Moravcsik, selon laquelle « l'État n'est qu'une institution représentative constamment sujette à être prise et reprise, construite et reconstruite, par des coalitions d'acteurs sociaux internes »

canadien doit « [...] prêch[er] par l'exemple sur la scène internationale »⁷², soit dans un esprit socio-libéral de pouvoir de persuasion ou de séduction culturelle et/ou idéologique plus que de coercition ou de dissuasion par la force matérielle⁷³, démontre le faible intérêt, et par conséquent la mince probabilité, d'une gestion discriminatoire, ou du moins au cas par cas (à l'instar de ce que semble opérer l'équipe Harper), de la part des libéraux envers les OSC financièrement plutôt largement dépendante du gouvernement⁷⁴. En outre, cette disposition libérale favorable au multilatéralisme et à l'État providence démontre une propension, bien que théorique, des libéraux à s'inscrire dans une logique préventive plutôt que répressive face aux aléas de la réalité politique tant interne qu'externe. D'ailleurs, la prise de position du Parti libéral favorable à la conservation du registre des armes à feu, du questionnaire de recensement dans sa version longue ou encore son souhait à l'effet « [...] de redonner au Canada un rôle de *leader* dans les opérations de paix des Nations unies et de tenter de prévenir les conflits et les violations des droits de la personne à grande échelle en appliquant la doctrine « responsabilité de protéger » adoptée par l'ONU [...] »⁷⁵ démontrent que l'essence théorique de cette inclination libérale ne semble pas uniquement confinée à l'univers abstrait de la philosophie politique.

Quoiqu'à l'instar de ce que nous venons d'opérer nous puissions détecter et mettre en lumière l'influence de certains préceptes théoriques libéraux dans la gouvernance du Parti libéral du Canada laissant transparaître une cohérence exemplaire entre faits et théorie laissant croire à un respect de la démocratie tout aussi remarquable au sein de ce groupe politique, en particulier envers les OSC, l'imbrication de l'importance accordée par les libéraux au multilatéralisme (les organisations internationales représentant l'ensemble des intérêts des acteurs sociaux de la société mondiale du fait qu'elles rassemblent les intérêts des États eux-mêmes constitutifs des intérêts des acteurs sociaux les soutenant) et aux liens commerciaux, culturels et politiques, en tant que moyens organisationnels gages de paix démocratique, avec les réquisits posés par

Andrew Moravcsik. « Taking Preference Seriously: A liberal Theory of International Politics », *International Organization*, Vol. 51, no 4 (1997), p. 518. et *Op. cit.* Stéphane Roussel et Dan O'Meara. p.104.

⁷² *Op. cit.* Parti libéral du Canada. *Les valeurs libérales*.

⁷³ *Op. cit.* Stéphane Roussel et Dan O'Meara. p.100.

⁷⁴ « Although the extend of NGO dependence on CIDA varies, the overall dependency ratio is about 47% or nearly half of all funding to NGOs ». *Loc. Cit.* David R. Black et Rebecca Tiessen, p. 205.

⁷⁵ Joël-Denis Bellavance. « Le Canada ne peut abandonner le peuple afghan, croit Ignatieff », *La Presse* (Montréal), En ligne. 15 juin 2010. <http://www.cyberpresse.ca/dossiers/le-canada-en-afghanistan/201006/15/01-4290339-le-canada-ne-peut-abandonner-le-peuple-afghan-croit-ignatieff.php>. Consulté le 16 juin 2010.

l'intensification de l'efficacité de l'APD élaborés multilatéralement⁷⁶, s'opérant dans un contexte mondial teinté d'un dévouement envers les principes néolibéraux et à l'endigement de la menace terroriste, a également entraîné une certaine forme de subordination « neutre » des OSC canadiennes aux enjeux de politique étrangère, d'intérêts économiques et sécuritaires du Canada sous le pouvoir libéral. Alors que « le [...] scandale des commandites, mis à jour en 2003, [ne fut] pas non plus étranger à la gestion plus serrée de l'administration de l'aide canadienne »⁷⁷ s'étant effectuée tant sous les libéraux que sous les conservateurs s'étant succédés au pouvoir suite à cet événement, c'est, concrètement et notamment, par l'intermédiaire de l'adoption de l'approche par programme, l'utilisation des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)⁷⁸ et, par l'intensification de la coopération sous sa forme multilatérale, mentionnons que la coopération multilatérale s'est accrue de 29% de 2003 à 2006⁷⁹, réalisées dans le cadre de l'effort de concentration géographique et sectorielle inspirée des principes d'efficacité mis de l'avant par la Déclaration de Paris, que les libéraux ont favorisé un affaiblissement « neutre », une marginalisation, du pouvoir d'intervention des OSC opérant dans le domaine de la coopération internationale⁸⁰. Bien que cette situation, s'illustrant notamment du fait que « [...] de 1999-2000 à 2002-2003, la part de gestion des projets de l'ACDI par les OSC est passée de 28,7 à 16,6% de l'APD »⁸¹, à l'égard du pouvoir multilatéral puisse être perçu « juste et impartiale » en ce que ces organismes se sont vus perdre leur financement dans un libre cadre concurrentiel où OSC canadiennes, agences internationales d'origines diverses et firmes privées (experts-conseils ou autres) se retrouvent en compétition⁸², il n'en reste pas moins que,

⁷⁶ Ces réquisits sont entre autres l'appropriation des stratégies de développement par les pays bénéficiaires, l'alignement des donateurs sur ces mêmes stratégies, l'harmonisation des efforts des bailleurs de fonds, la redevabilité mutuelle des donateurs et bénéficiaires face aux résultats encourus et la focalisation autour d'une gestion axée sur les résultats par les pays receveurs. Voir Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*. En ligne. http://www.oecd.org/document/15/0,3343,fr_2649_3236398_37192719_1_1_1_1,00.html, Page consultée le 21 septembre 2010.

⁷⁷ François Audet et Marie-Ève Desrosiers. « Introduction générale. Aide canadienne au développement : État présent et tendances récentes ». In *L'aide canadienne au développement*, p. 11-42. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 12.

⁷⁸ Pour une explication concernant les DSRP consulter: *Ibid.* p. 23-26.

⁷⁹ *Ibid.* p. 28.

⁸⁰ Cette liste des facteurs à la base de la perte de pouvoir des OSC ne prétend guère à l'exhaustivité.

⁸¹ CCCI. *Réflexions sur la mise en œuvre des stratégies pour une aide efficace de l'ACDI dans les neuf pays de concentration*. 2004. http://www.ccic.ca/f/docs/002_aid_cida_nine_countries_summary.pdf. Consulté le 19 août 2010. et *Op. cit.* François Audet et Marie-Ève Desrosiers. p. 22.

⁸² *Op. cit.* Nancy Thede et Daniel Tremblay. p. 9-10.

quoiqu'il ait épousé un caractère moins dogmatique sous la gouvernance libérale, il y fut bel et bien effectif.

2- Les tendances actuelles de l'aide canadienne

Alors que fut établi l'influence des enjeux et débats actuels sur l'aide au niveau international sur la politique d'aide canadienne et en quoi les valeurs conservatrices habitant le Parti conservateur du Canada permettent de mieux saisir la conception du rôle « balisé » que l'actuel gouvernement semble réserver aux OSC, démontré que, malgré une compatibilité entre préceptes libéraux et implication sociopolitique des OSC, la capacité d'intervention de ces dernières ne fut point épargnée d'influences politisées sous pouvoir libéral, la section suivante propose un bref rappel d'événements récents ayant semé la controverse qui, à l'aune de la précédente contextualisation factuelle et idéologique, opérée aux échelles tant nationale que globale, rend possible quelques pistes analytiques.

a) Le cas de Kairos

Alors que Kairos⁸³ Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice, organisme regroupant des Églises et organisations religieuses investi dans des programmes de défense d'intérêts, d'éducation et de recherche dans le cadre d'enjeux de justice écologique et économique mettant fréquemment en scène les secteurs énergétiques et extractifs face aux minorités ethniques, a pu bénéficier d'un prolongement de son financement en provenance de l'ACDI suite à la fin de l'entente en septembre de l'an dernier, il apprenait la fin de cette contribution gouvernementale le 30 novembre suivant, soit la journée même de la fin de cette période d'extension⁸⁴. Interloqué par cette nouvelle, alors que son programme 2009-2013 soumis à l'ACDI dès mars 2009 avait été approuvé à tous les échelons antérieurs de l'évaluation de cette même agence, Kairos n'a que reçu, à titre de justification de la part de l'ACDI, la déclaration de Victoria Sutherland, vice présidente de l'ACDI, selon laquelle le programme inclus dans la demande de subvention ne correspondait pas aux priorités de l'agence⁸⁵. Aucun document justificatif écrit n'a été émis, du moins transmis, par l'ACDI à Kairos sans compter qu'aucun

⁸³ « Kairos » est un terme grec ancien significatif « *the right moment* ». Michael Valpy, « Ottawa ceases funding of overseas human-rights group », *The Globe and Mail* (Toronto), 3 décembre 2009, p. A.6.

⁸⁴ Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO). *Fiche-info: Le gouvernement Harper coupe le financement de Kairos*. En ligne. <http://www.kairoscanada.org/nc/fr/qui-nous-sommes/action-durgence-cida/print.html>, Page consultée le 2 septembre 2010.

⁸⁵ *Loc. cit.* Michael Valpy.

appui financier dégressif ou de transition ne fut accordé⁸⁶. Ce refus mit fin à 35 ans de collaboration entre cet organisme de renom, appuyé de 21 partenaires outre-mer œuvrant dans diverses régions d’Afrique, d’Asie, d’Amérique latine et du Moyen-Orient, et l’ACDI. Non seulement ces collaborateurs et les populations marginalisées bénéficiant du support de Kairos subiront les graves conséquences de cette décision, mais, dans le cas où cette décision serait sans appel, l’organisation se verra contrainte de mettre fin au travail d’éducation et de sensibilisation qu’elle opère auprès de la population canadienne.⁸⁷ Devant cette situation, mettant en doute la fiabilité du processus d’évaluation de l’ACDI selon plusieurs⁸⁸, Kairos, s’étant vu refuser sa demande soumise en mars 2009 ébauchée autour de deux priorités antérieures de l’ACDI que constituaient la promotion de la bonne gouvernance et la viabilité de l’environnement et n’ayant obtenu aucune réponse à ses demandes sollicitant des discussions plus approfondies au sujet des causes de ce refus avec la ministre Oda et le Premier ministre (PM), s’est conformé aux nouveaux secteurs prioritaires de l’agence rendus publics en mai 2009 en soumettant un second programme articulé autour des thèmes de la sécurité alimentaire et de l’avenir des enfants et des jeunes. Cette demande réalisée en mars 2010, l’organisme est toujours en attente d’une réponse de l’ACDI⁸⁹.

La controverse, d’abord suscitée par le caractère jugé selon plusieurs comme étant imprécis, insuffisant et/ou insoutenable de la justification fournie par la ministre de la Coopération internationale, Beverley J. Oda, en date du 3 décembre 2009, fut enflammée par la déclaration du ministre de la Citoyenneté, de l’Immigration et du Multiculturalisme Jason Kenney, prononcée en Israël le 16 décembre suivant lors d’un discours au Forum global pour combattre l’antisémitisme,

⁸⁶ Kairos Canada. *Action urgente: Rétablir le financement de l’ACDI à Kairos*. En ligne. <http://www.kairoscanada.org/nc/fr/qui-nous-sommes/action-durgence-cida/print.html>. Page consultée le 22 septembre 2010. et Kairos Canada. *Communiqués: L’arrêt du financement de l’ACDI à Kairos*. En ligne. [http://kairoscanada.org/index.php?id=71&L=1&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=898](http://kairoscanada.org/index.php?id=71&L=1&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=898). Page consultée le 22 septembre 2010.

⁸⁷ *Loc. cit.* Canada. *Action urgente: Rétablir le financement de l’ACDI à Kairos*.

⁸⁸ La fiabilité du processus évaluatif de l’ACDI est perçue comme étant douteuse du fait qu’ayant franchie l’ensemble des étapes évaluatives avec succès, procédé mené par l’équipe de l’agence que l’on présume avoir appliqué impartialement les critères d’évaluation de l’agence, ce n’est qu’après être demeuré pendant 5 mois sur le bureau de la ministre Oda que le programme fut évalué non conforme aux priorités de l’ACDI. D’ailleurs, le délai même de la communication du non renouvellement du financement de Kairos est, aux vues de plusieurs, suspicieux et ce, plus particulièrement, du fait que selon la directrice générale de Kairos, Mary Corkery, « [...] l’Agence canadienne pour le développement international n’a jamais coupé le financement qu’elle octroyait à une importante organisation canadienne depuis plusieurs décennies sans aucun avis au préalable, aucun explication, et aucun plan de transition ». *Loc. cit.* Kairos Canada. *Communiqués: L’arrêt du financement de l’ACDI à Kairos*.

⁸⁹ Kairos Canada. *Où en est Kairos six mois après les coupures de l’ACDI?* En ligne. <http://www.kairoscanada.org/fr/declarations/archives-tempsdekairos/>. Page consultée le 2 septembre 2010.

à l'effet que Kairos s'insérerait dans le mouvement antisémite dénoncé par le gouvernement canadien du fait de son appui à la campagne de boycottage, désinvestissement et sanctions économiques (BDS) à l'endroit d'Israël.⁹⁰ Dans le cas où Kairos a critiqué certaines pratiques de compagnies minières canadiennes à l'étranger, contribué à la dénonciation publique des risques que représente l'exploitation des sables bitumineux albertains, mené campagne contre l'embouteillage de l'eau au Canada et participé à la défense d'un activiste palestinien ayant été emprisonné en Israël pour avoir protesté pacifiquement contre les activités de construction d'établissements Israéliens Cisjordanie, nombreux sont les septiques craignant que les paroles de M. Kenney traduisent une ingérence politique des conservateurs dans le dossier Kairos. Autre diagnostic posé: le gouvernement conservateur aurait confondu cette ONG canadienne avec un groupe de chrétiens palestiniens dont l'organisation porte le nom de *Kairos Palestine: A Moment of Truth*, auteur d'un document intitulé *The Kairos Palestine Document* déclarant « [...] the beginning of a system of economic sanctions and boycott to be applied against Israel »⁹¹. N'étant point de notre ressort de juger de la véracité de ces diverses options, rappelons simplement qu'à ces allégations, le ministre Kenney soutient ne pas avoir accusé Kairos d'antisémitisme, mais d'avoir soutenu que « [...] Kairos has taken "a leadership role in the boycott, divestment and sanctions campaign (against Israel)" »⁹². Il affirme également que bien qu'il

« [...] disagree with the nature of Kairos's militant stance toward the Jewish [...] International Cooperation Minister Bev Oda – not [him] – is responsible for the Canada International Development Agency. And she has been clear that a cost-sharing program with Kairos was not approved because it did not meet CIDA's current priorities, such as increased food aid »⁹³.

b) Le cas du CCCI

Quelques mois suivant la suspension du financement fédéral envers Kairos, soit le 31 mars 2010, le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) voyait son entente triennale

⁹⁰ Chris Selley. « Chris Selley: The Kairos hoax », *National Post* (Toronto), En ligne. 28 décembre 2009. <http://network.nationalpost.com/np/blogs/fullcomment/archive/2009/12/28/chris-selley-the-kairos-hoax.aspx>. Consulté le 22 septembre 2010. et Hélène Buzzetti. « Débat au Moyen-Orient – Kenney accusé d'attiser l'antisémitisme », *Le Devoir* (Montréal), 9 février 2010, p. a3.

⁹¹ World Council of Churches. *The Kairos Palestine Document*. En ligne. <http://www.oikoumene.org/gr/resources/documents/other-ecumenical-bodies/kairos-palestine-document.html>. Page consultée le 20 septembre 2010.

⁹² Jason Kenney. « Bev Oda cut off KAIROS funding », *The Star* (Toronto), En ligne. 24 décembre 2009. <http://www.thestar.com/Opinion/article/722485>. Consulté le 3 octobre 2010.

⁹³ *Id.*

avec l'ACDI prendre fin sans avoir eu vent de l'agence concernant l'évaluation de sa demande de subvention soumise en octobre 2009⁹⁴. Assuré que sa proposition était toujours à l'étude par la ministre Oda, étude dont les résultats ne furent guère communiqués au CCCI⁹⁵, le Conseil vit son financement prolongé jusqu'à la mi-juillet de cette même année pour finalement entendre, le 22 juillet 2010, la ministre responsable de la coopération lui confirmer que l'ACDI mettait terme à plus de 40 ans de collaboration avec ce dernier. Bien qu'il n'y eut aucune initiative ciblée de la part du gouvernement afin d'expliquer publiquement les causes de la cessation du soutien financier envers le CCCI⁹⁶, Bev Oda prononçait, peu de temps après avoir communiqué sa décision au Conseil et ce sans faire référence à la situation dont ce dernier faisait l'objet, un discours à l'effet que l'ACDI « [...] has streamlined the application process and reduced the administrative burden for non-government aid project applications, " leaving more money for real development work on the ground" »⁹⁷. De son côté, le Premier ministre canadien, durant la période d'extension budgétaire dont disposait l'organisation, affirmait que son gouvernement se souciait d'« [...] assurer que les dollars du développement sont dépensés le plus efficacement possible [et que] [c]'est sur cette base que les fonds sont accordés aux organisations »⁹⁸. S'adressant cette fois au cas spécifique du CCCI, Isabelle Bouchard, la porte-parole de la ministre Oda, déclarait que le « [...] CCCI can reapply for funds if it has projects that provide aid on the ground but cannot have funds for "a core budget" »⁹⁹.

Cette décision et les justifications présentées par quelques ministres conservateurs ne sont pas sans effet. Ayant notamment suivi de près l'évolution du dossier ACIDI/Kairos et ce, non pas sans l'avoir publiquement critiqué, le CCCI a dû, durant cette période d'attente et d'incertitude, licencier seize de ses employés ainsi que mettre en vente ses bureaux, récemment acquis, afin

⁹⁴ Joanna Smith, « Aid groups fear Tories plan deep funding cuts; Coalition of 90 NGOs issues layoff notices in anticipation of \$1M slashed from budget », *Toronto Star* (Toronto), 2 juin 2010, p. A.8.

⁹⁵ Certains remettent l'existence même de cette étude en doute. McLeod Group. *The Harper Government and Civil Society: The CCIC Debacle*. En ligne. <http://www.mcleodgroup.ca/blog/index.html>. Page consultée le 24 septembre 2010.

⁹⁶ Gerry Helleiner, « More governmental folly at CIDA », *Toronto Star* (Toronto), 21 août 2010, p. IN.6.

⁹⁷ Juliet O'Neill. « After 40 years, Oda ends aid-group funding », *The Province* (Vancouver), 23 juillet 2010, p. A.28.

⁹⁸ *Loc. cit.* Malorie Beauchemin.

⁹⁹ Juliet O'Neill. « Ottawa halts agency's funding: CEO of umbrella group representing 90 NGOs calls decision 'partisan' », *The Gazette* (Montréal), 23 juillet 2010. p. A.11.

d'assumer les indemnités de départ et poursuivre ses activités à court terme¹⁰⁰. Il ne fait nul doute que ces restrictions s'imposaient puisque l'organisme s'est finalement vu privé du deux tiers de son budget annuel provenant habituellement de l'ACDI. La perte de ces ressources affectant l'échelle des activités poursuivies par le CCCI, c'est la capacité même de celui-ci à honorer son mandat qui est mis en péril. S'agissant d'un organisme « parapluie » regroupant plus d'une centaine d'OSC canadiennes, dont des mouvements religieux et laïques, associations professionnelles, coopératives, syndicats et autres groupes voués au développement et/ou œuvrant dans les secteurs de l'alphabétisation, de l'éducation et de la jeunesse, il représente un espace privilégié de discussions et concertations pour ces organisations et leurs partenaires étrangers qui s'abreuvent des informations recueillies et analyses émises par cet organisme responsable de surveiller les politiques publiques canadiennes relatives aux affaires étrangères, à l'aide internationale, au commerce et à la consolidation de la paix ainsi que l'évolution des politiques globales concernant le domaine du développement. Ses activités concentrées à la recherche permettant un vaste plaidoyer s'inscrivant fréquemment en critique aux actions des gouvernements, les justifications fournies par les instances fédérales précédemment énoncées laissent, aux yeux de nombreux acteurs du développement et de la justice sociale, croire que le gouvernement Harper conçoit le rôle des OSC en tant que prestataires de services mettant en œuvre les politiques et priorités gouvernementales de l'heure. Ainsi, dans cette perspective, il devient légitime de dire que le « [...] CCCI [could] reapply for funds if it has projects that provide aid on the ground [...] »¹⁰¹.

c) La place du plaidoyer et de l'éducation du public

Considérant tant les événements entourant l'abandon du financement fédéral à l'endroit d'organismes dédiés à l'éducation du public et à la défense des droits humains, tels que Kairos et le CCCI, que nos analyses tirées de l'étude des valeurs et principes animant le cœur du Parti conservateur canadien actuellement en poste et suggérant une responsabilité sociale étatique limitée puisque tributaire de la compassion de l'État, l'hypothèse de la conceptualisation conservatrice des OSC en tant que prestataires de services en conformité avec les projets

¹⁰⁰ CCCI. *Communiqué de presse: Le financement du CCCI par l'ACDI est menacé. Le milieu canadien de l'aide internationale risque de perdre un ardent défenseur des pauvres de la planète*, En ligne. http://www.ccic.ca/files/fr/media/news_2010-06_01_ccic_funding.pdf. Page consultée le 4 août 2010.

¹⁰¹ *Loc. cit.* Juliet O'Neill. «After 40 years, Oda ends aid-group funding».

politiques du gouvernement ne peut être ignorée. D'ailleurs, pour ne nommer que quelques sujets suscitant cette préoccupation, c'est-à-dire un délaissement, ou du moins un amoindrissement de l'importance accordée à l'éducation du public et au plaidoyer non simplement en tant que responsabilités des OSC, mais du gouvernement, rappelons que, depuis sa fondation en 1978, le Programme de contestation judiciaire, ayant financièrement soutenu des groupes et/ou des individus, souvent défavorisés et ayant intenté des poursuites afin de défendre leurs droits constitutionnels, fut, à l'exception du service aux causes linguistiques qui fut rétabli en 2009¹⁰², aboli par le présent gouvernement peu de temps suite à son entrée au pouvoir en septembre 2006¹⁰³. En outre, il appert que le peu de considération vouée à l'éducation du public sous la gouverne des conservateurs n'est point confinée au secteur de l'APD puisque de nouvelles pratiques, telles que la raréfaction de la tenue de points de presse au « théâtre », soit ce lieu où journalistes de la tribune président traditionnellement le déroulement de ces séances d'informations, et l'imposition d'une mesure d'inscription des journalistes auprès de l'attaché de presse politique du gouvernement afin de soumettre leurs questions au PM hors du « théâtre » sans possibilité d'ajouts de questions en réactions aux réponses obtenues s'infligent¹⁰⁴. Relevant toujours d'un particularisme conservateur, le type de gouvernance épousée s'apparentant, tel que démontré précédemment, à la « *wedge politic* », rendue notamment viable conséquemment aux nombreux sondages et consultations populaires menés par le Parti se présentant ainsi voué aux pratiques démocratiques¹⁰⁵, contribue pourtant à cet affaiblissement de l'éducation du public

¹⁰² Bien que le Programme de contestation judiciaire fut bel et bien aboli en septembre 2006 (incluant le secteur consacré aux droits linguistiques), un nouveau programme d'appui exclusif à ces droits (linguistiques) fut remis sur pied en septembre 2009 suite à de fortes pressions subies par le gouvernement. Radio-Canada. « Condition féminine. L'opposition dénonce une culture d'intimidation », Radio-Canada (Montréal), En ligne. 5 mai 2010. http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2010/05/05/001-avortement_groupe.shtml. Consulté le 8 août 2010.

¹⁰³ *Loc. cit.* Murray Dobbin. et *Loc. cit.* Radio-Canada.

¹⁰⁴ Vincent Lemieux *et al.* « Liberté de presse et contrôle de l'information: il faut rejeter le modèle Harper! », *Le Devoir* (Montréal), 5 janvier 2008, p. b5. et Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). *Les journalistes dénoncent la manipulation de l'opinion publique par le gouvernement Harper*. En ligne. [http://www.fpq.org/index.php?id=single&tx_ttnews\[tt_news\]=10612&tx_ttnews\[backPid\]=41&cHash=638b52dcaa](http://www.fpq.org/index.php?id=single&tx_ttnews[tt_news]=10612&tx_ttnews[backPid]=41&cHash=638b52dcaa). Page consultée le 1^{er} septembre 2010. Notons que quelques autres pratiques adoptées par le gouvernement Harper laissent planer un doute à l'égard de son respect envers le droit de la population canadienne à l'information. Pour n'en mentionner que quelques exemples de plus, soulignons que le PM ne se prive pas d'annoncer d'importantes politiques publiques à l'extérieur de la capitale canadienne provoquant ainsi un rétrécissement de la couverture de ces événements du fait qu'entraînant de coûteux déplacements, seuls les plus grands médias sont en mesure d'assister à ces événements. « Par ailleurs, [toujours en conséquence de cette même pratique gouvernementale,] ce sont des journalistes « locaux », dont l'expertise en affaires publiques nationales est moins solide, qui doivent « challenger » le Premier ministre sur des enjeux canadiens » facilitant ainsi le contrôle de l'information par les membres du gouvernement interrogés. *Loc.cit.* Vincent Lemieux *et al.*

¹⁰⁵ *Loc. cit.* Alec Castonguay. « Comment la droite s'organise ».

puisqu'en cultivant l'ambiguïté autour de la véritable position gouvernementale face à de nombreux sujets sociopolitiques, le débat, et inévitablement la tribune, ne peuvent que s'en trouver circonscrits. N'affectant point que le secteur du développement, mais bien la vie sociale canadienne dans sa globalité, cette tendance « harperienne » à négliger à la fois l'éducation et le plaidoyer chez la population canadienne recouvre cependant un aspect des plus préoccupants en ce qui a trait aux OSC considérant que c'est la nature existentielle même de ces dernières, dans leurs formes actuelles, qui en est menacée.

d) Marginalisation des problématiques de genre et édulcoration du contenu des programmes dits « genre »

Le CCCI et Kairos ne furent pas les seules organisations qui, une fois tombées sous le couperet financier du gouvernement fédéral, devinrent des cas inspirant les critiques envers le présent gouvernement soupçonné non seulement de négliger la promotion de l'éducation du public et l'espace réservé au plaidoyer ainsi que de s'esquiver devant la Loi sur l'accès à l'information¹⁰⁶, mais de soumettre le dossier relatif à l'approche genre et développement (GED) à un agenda politique de droite. S'inscrivant à la fois dans une perspective informative et critique à propos des politiques publiques, entre autres envers le refus de l'équipe Harper d'inclure l'avortement parmi les mesures préconisées dans le cadre de l'Initiative de Muskoka, et adoptant l'égalité des genres comme cheval de bataille, douze groupes de femmes, dont le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec et Match International, se sont vus retirer leur financement fédéral au cours des mois d'avril et mai derniers¹⁰⁷. Sans qu'il y ait intention de hiérarchisation entre organismes voués à la cause de l'égalité entre genres, soulignons que le retrait du financement gouvernemental à l'endroit de Match International, après 34 ans d'appui financier, comporte un

¹⁰⁶ Soulignons ici qu'« [un] rapport révèle que les fonctionnaires fédéraux responsables de l'accès à l'information se disent complètement débordés par les demandes d'accès, au point où un ministère va même jusqu'à imposer systématiquement un délai d'un an pour répondre à toute demande. [Alors que] [l]e délai légal est de 30 jours ! [...] [De plus,] Sun media rapporte par ailleurs que les dossiers s'accumulent au bureau du Commissaire à l'information à tel point qu'il faudrait encore deux ans pour les traiter [...] [sans compter que] [l]e nombre de plaintes pour non divulgation de renseignements a doublé, passant de 1427 en 2006-2007, à près de 3000 en 2007-2008 ». Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). *Canada – L'accès à l'information au fédéral: complètement engorgé!* En ligne.

[http://www.fpq.org/index.php?id=single&tx_ttnews%5BpS%5D=12784\[...\]s%5Btt_news%5D=3842&tx_ttnews%5BbackPid%5D=43&cHash=1642c18b9f](http://www.fpq.org/index.php?id=single&tx_ttnews%5BpS%5D=12784[...]s%5Btt_news%5D=3842&tx_ttnews%5BbackPid%5D=43&cHash=1642c18b9f). Page consultée le 7 septembre 2010.

¹⁰⁷ *Loc. cit.* Hélène Buzzetti. « Ottawa prive d'aide 12 groupes de femmes ».

aspect symbolique additionnel en ce que non seulement cet organisme d'envergure mondial représente le seul étant spécifiquement dédié à l'égalité féminine, mais il fut à l'origine de l'inspiration de la première politique canadienne visant l'égalité entre les sexes ayant fait de l'ACDI une pionnière en ce domaine¹⁰⁸. D'ailleurs, toujours dans le cadre de l'initiative pour la santé maternelle et infantile du G8 et de ces coupures financières en filigrane, ce fut la crédibilité même de l'ACDI qui se vit également et directement mise à l'épreuve par la nébulosité des propos de la ministre de la Coopération internationale et son équipe y justifiant l'exclusion de l'avortement. Ainsi, alors qu'une des organisations visées par les refus de financement fédéral s'est vu répondre: « [...] CIDA can no longer support initiatives that focus on women's leadership—it is not part of our priorities.»¹⁰⁹, la ministre Oda, suite à la réception d'un document produit par l'ACDI à l'effet duquel l'avortement était présenté comme élément constitutif des services de planification familiale favorisant l'objectif de l'initiative en janvier de cette année¹¹⁰, confirmait l'exclusion de l'avortement le 26 avril¹¹¹. Ainsi, à l'instar de la situation vécue entourant le cas de l'organisme Kairos, la ministre Oda, ou encore, tel qu'elle le soutient, « l'ensemble du gouvernement », discrédite la notoriété de l'ACDI puisque de nouveau, les organisations s'étant vues retirer leur subvention soutiennent que, via les propos de la directrice générale de Match, « [...] les fonctionnaires [de l'ACDI] nous disaient que nous allions obtenir le financement. C'est au bureau de la ministre que ç'a bloqué. »¹¹². Une fois de plus, l'équipe du gouvernement Harper faisait, selon de nombreux critiques, fi de l'expertise de ses propres fonctionnaires tout en confirmant la reconnaissance du rôle de prestataires de services auquel il souhaite confiner ces organismes.

¹⁰⁸ Marie France Labrecque. *Féminisme et « développement durable »: questionner les discours, changer les rapports sociaux*. En ligne. <http://www.fss.ulaval.ca/universitefeministedete/CommunicationMFL.pdf>. Page consultée le 20 août 2010. et Betty Plewes et Joanna Kerr. « Politicizing, undermining gender equality », *Embassy* (Ottawa), En ligne. 5 mai 2010. <http://www.embassymag.ca/page/view/equality-05-05-2010>. Consulté le 9 septembre 2010.

¹⁰⁹ *Loc. cit.* Betty Plewes et Joanna Kerr.

¹¹⁰ Soulignons qu'une copie de ce document pu être obtenue par La Presse Canadienne en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Marie Vastel et Fannie Olivier, « Santé maternelle: l'ACDI avait recommandé d'inclure l'avortement », *La Presse* (Montréal), En ligne. 24 mai 2010, <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201005/24/01-4283328-sante-maternelle-lacdi-avait-recommande-dinclure-lavortement.php>. Consulté le 8 septembre 2010.

¹¹¹ Marie Vastel et Fannie Olivier, « L'avis de l'ACDI aurait été ignoré », *La Presse* (Montréal), 25 mai 2010, p. A10.

¹¹² *Loc. cit.* Hélène Buzzetti. « Ottawa prive d'aide 12 groupes de femmes ».

Il n'y a pas que le procédé de réprobation du financement gouvernemental et la crédibilité de l'ACDI qui s'avèrent nébuleux dans le dossier du traitement conservateur des problématiques de genre. Le délai, s'échelonnant de janvier à avril dernier, avec lequel le gouvernement a finalement clarifié sa position face à la question de l'inclusion/exclusion de l'avortement à l'Initiative de Muskoka, n'a pas favorisé une communication claire et transparente de la véritable position du gouvernement. Cette confusion fut d'ailleurs cultivée, que ce soit volontairement ou non, puisqu'au terme de ce délai, les déclarations précisant la position gouvernementale ne s'avèrent guère plus éclairantes. Déclarant à la fois qu'aucun changement de politiques ne survient puisque « [...] de toute façon, les programmes financés par l'ACDI ne soutenaient pas la pratique d'avortements »¹¹³ alors « [...] qu'en prévision de l'initiative du G8, l'ACDI recommandait précisément d'inclure l'avortement aux services envisagés »¹¹⁴, ces propos tenus par les responsables gouvernementaux, alors que la sénatrice conservatrice Nancy Ruth, considérée comme membres des « pro-choix », mettait les organisations de femmes en garde de peur que « [...] ongoing furor over abortion could harden the Conservative government's stand even more »¹¹⁵, laissent planer l'incertitude face à la position réelle du gouvernement Harper sur le sujet. Cette ambiguïté ne semble guère se dissiper puisque l'on pouvait lire, dans un article de La Presse paru le 2 septembre dernier, que « [l]a ministre s'est aventurée dans des eaux troubles lorsqu'elle a affirmé jeudi que le Canada appuierait indirectement les interruptions de grossesse volontaire dans les pays où la procédure est légale [...] [puisque] [l]a porte-parole de la ministre Oda, Jessica Fletcher, a affirmé que les propos de la ministre avaient été « sortis de leur contexte » et qu'ils « ne représentaient pas la position du gouvernement. » »¹¹⁶. Certains, telle la députée du Bloc québécois Johanne Deschamps, et ce tout spécialement à la lumière du fait que certaines organisations se firent recommander d'éviter de mentionner l'égalité des genres dans leur demande de financement¹¹⁷, y verront trace de la tendance à la « *wedge politic* » en ce que

¹¹³ Bernard Descôteaux. « Avortement: L'aveu ». *Le Devoir* (Montréal), En ligne. 29 avril 2010, <http://www.ledevoir.com/politique/canada/287914/avortement-l-aveu>. Consulté le 29 juillet 2010.

¹¹⁴ *Loc. cit.* Marie Vastel et Fannie Olivier, « Santé maternelle: l'ACDI avait recommandé d'inclure l'avortement ».

¹¹⁵ Susan Delacourt, « Abortion funding Tory senator tells Canadian women: Shut the up' Aid experts gasp in disbelief at Nancy Ruth's friendly advice for avoiding backlash from PM », *Toronto Star* (Toronto), 4 mai 2010, p. 1.

¹¹⁶ La Presse Canadienne. « Pas d'argent pour l'avortement dans les pays pauvres ». *La Presse* (Ottawa), En ligne. 2 septembre 2010, <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201009/02/01-4312183-pas-dargent-pour-lavortement-dans-les-pays-pauvres.php>. Consulté le 3 septembre 2010.

¹¹⁷ *Loc. cit.* Betty Plewes et Joanna Kerr.

ces imprécisions puissent contribuer à « courtiser l'électorat féminin »¹¹⁸ alors que le gouvernement se refuserait « [...] d'inclure l'avortement pour ne pas déplaire à sa base »¹¹⁹. Quoiqu'il en soit à l'égard des motivations sous-tendant l'omniprésence de cette nébulosité, il demeure que la prise de position de l'équipe Harper sur une question sociale se voit, une fois encore, contournée.

Bien que cet état de fait puisse être analysé en tant qu'opportunité favorisant le confinement des OSC dédiées à l'égalité des genres dans le simple rôle de prestataires de services au détriment de leur engagement militant, la capacité même de ces organismes à assurer ces services sur le terrain se voit affectée par la confusion que ce retrait de l'avortement à l'Initiative de Muskoka provoque. Sans compter l'insécurité à poursuivre et/ou initier de nouvelles initiatives liées à l'attente de la confirmation de l'appui financier gouvernemental qui tarde dans plusieurs cas pour se conclure par un refus, dont la largesse des justifications laisse craindre une nature réprobatrice face aux OSC dispensant des services d'avortement, il s'avère que la réalité terrain rend difficile l'exclusion de l'avortement considérant qu'il représente parfois la seule alternative permettant d'assurer la survie des femmes sans compter les soins médicaux liés à l'avortement tels que les opérations de sauvetage mettant fin à des hémorragies causées par des tentatives d'avortements artisanaux et autres s'imposant en quelque sorte aux organismes s'occupant de santé féminine.

Cette constatation porte à une troisième préoccupation du fait que la mise à l'écart de l'avortement en tant que mesure favorisant la santé maternelle à l'étranger comporte une distinction implicite entre droits des femmes et droits des mères opérée par les conservateurs. En astreignant les femmes à une grossesse préalablement non-désirée ou s'avérant indésirable, conséquemment aux risques qu'elle représente que ce soit envers la femme ou son enfant, par l'entremise de l'exclusion de l'avortement à l'initiative du gouvernement canadien pour la santé maternelle et infantile, seule la femme en tant que mère se voit reconnaître le droit de vivre une grossesse sécuritaire, alors que la femme en tant qu'entité ne se voit point reconnaître son droit à la vie et à la santé dans les cas où l'avortement en constituerait la garantie. Bien loin également

¹¹⁸ Malorie Beauchemin. « La ministre Oda muselle la question de l'avortement », *Le Droit* (Ottawa), 27 mai 2010, p. 20.

¹¹⁹ *Id.*

de favoriser le droit à l'égalité des sexes, une certaine corrélation peut également être perçue entre cette décision et l'importance accordée à la famille par les conservateurs qui, comme nous l'avons précédemment analysé, considèrent la sphère privée comme première garante du bien-être socio-économique d'une société.

La suspension du financement gouvernemental touchant diverses OSC, indifféremment de leur secteur d'expertise, entraîne généralement de graves répercussions sur la capacité de ces organismes à honorer leur mandat. Dirigé envers les OSC vouées à la promotion de l'égalité des genres, ces restrictions budgétaires acquièrent, d'une certaine façon, une dimension encore plus préoccupante considérant les constats analytiques de l'étude des conséquences de l'adoption de la transversalité comme principe d'application de la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes dont la version conservatrice produite en 2010 est une révision demeurée plutôt fidèle à la politique antérieure datant de 1999. Quoique Marie France Labrecque, anthropologue s'intéressant aux rapports de genres dans le cadre des politiques de développement internationales, souligne un penchant néolibéral chez cette nouvelle version en ce que l'expression « développement durable » n'apparaît qu'à deux reprises, et ce, sur la même page du document présentant la politique, et qu'elle ne se voit plus juxtaposée à celle de la « réduction de la pauvreté » alors que l'on retrouve plutôt la locution « croissance économique durable » à plusieurs reprises sur le site de l'agence¹²⁰ et que la croissance économique durable s'inscrit de fait parmi les trois thèmes prioritaires guidant l'ensemble des actions et décisions de l'ACDI depuis mai 2009, il n'en reste pas moins que ces réalités liées à la nature transversale de l'application de cette politique demeurent d'actualité. Alors que cette tendance néolibérale étonne peu à la lumière de l'analyse ayant démontré la croyance au libre-marché en tant que catalyseur initial de développement dans sa globalité chez les conservateurs, les décisions ayant mené au rationnement financier gouvernemental envers les OSC dédiées à l'égalité des genres présentent un aspect plutôt « rationnellement moins prévisible » puisque depuis l'adoption du principe de transversalité régissant l'application de la politique de l'égalité des genres, « [i]l ressort de l'évaluation qu'en général, les OSC ont joué un rôle décisif pour orienter les ressources de l'ACDI vers des objectifs d'égalité entre les sexes »¹²¹. Dans un contexte global où prime le souci

¹²⁰ *Loc. cit.* Marie France Labrecque.

¹²¹ Groupe de travail informel sur les droits des femmes. *Consolider le leadership international du Canada en matière de promotion de l'égalité entre les sexes*. En ligne.

d'efficacité de l'aide ayant mené à l'harmonisation des initiatives des bailleurs de fonds entre elles s'alignant toutes à la fois aux stratégies de développement des pays receveurs dans un esprit favorable à l'appropriation du développement par les objets de ce dernier, et entraînant ainsi un certain laxisme au niveau de l'imputabilité face à la considération de l'égalité des genres de la part des nombreux acteurs travaillant en partenariat dans le cadre de (l'approche) programmes dont les objectifs (et par le fait même les résultats des mesures en découlant) liés spécifiquement à l'égalité des genres sont souvent absents et/ou non mentionnés en ce qu'il s'agit d'un thème « simplement » transversal, la marginalisation gouvernementale envers les OSC s'investissant précisément à l'application de cette politique de l'égalité des genres laisse plutôt perplexe à l'égard des finalités ainsi poursuivies. Ajoutant à cette considération le fait que les DSRP, en général imperméables aux mesures assurant l'égalité entre genres, furent « [...] posé[s] comme condition préalable à un financement accru de l'aide par la communauté des bailleurs de fonds et, à l'usage, [soient] devenus le[s] cadre[s] principa[aux] de mobilisation et de programmation de l'aide extérieure pour les pays [...] »¹²² receveurs qui montrent une tendance à conceptualiser l'égalité entre sexes au niveau, principalement, de la satisfaction des besoins socio-économiques des femmes et non de la défense de leurs intérêts stratégiques assurer par un cadre législatif égalitaire s'appliquant à tous secteurs confondus de la société et que « [...] l'essentiel de l'aide canadienne visant l'égalité entre les hommes et les femmes est le fait du secteur du développement social [...] (éducation de base, santé, eau) [...] »¹²³, le retrait du financement fédéral aux organisations de femmes canadiennes assurant des activités de plaidoyer dans une perspective d'habilitation durable des femmes à assurer leur rôle participatif à la mise en forme de la société peut difficilement être positivement analysé à l'égard de la cause de l'égalité des genres. À l'aune du sombre portrait analytique des conséquences de la transversalité caractérisant l'application de la politique d'égalité des genres de l'ACDI dans un contexte global focalisant sur l'efficacité de l'aide en termes de résultats perceptibles à court terme, ce qui est analysé par plusieurs comme une tendance de l'actuel gouvernement conservateur canadien à confiner les OSC dans un rôle de prestataires de services et non plus de défenseurs des droits, analyse dont la pertinence fut appuyée par la présente étude de la conception conservatrice du rôle de ces

http://www.ccic.ca/_files/fr/what_we_do/002_gender_cida_analysis_cso_response.pdf. Page consultée le 21 juin 2010.

¹²² Myriam Gervais, « La place de la femme dans la politique d'aide canadienne au développement ». In *L'aide canadienne au développement*, p. 171-201. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 194.

¹²³ *Ibid.* p. 186-187.

organisations face aux États pouvant ou non faire légitimement preuve de compassion devant les besoins sociaux à combler, prend un sens des plus préoccupants puisque comme Betty Plewes et Jonanna Kerr, spécialistes des problématiques de genres et développement, le soutiennent « [d]elivery of basic services is important but not sustainable unless women can organize to assert their basic rights »¹²⁴. Enfin, les actions gouvernementales récentes affectant l'application de la politique d'égalité des genres de l'ACDI ne laissent pas que supposer un effet affaiblissant du pouvoir d'action des OSC puisqu'ayant procédé au démembrement de la division des affaires étrangères exclusivement consacrée aux droits des femmes et à l'égalité des genres l'an dernier¹²⁵, il est légitime de se questionner sur les conséquences de cette décision du gouvernement Harper à l'égard du renforcement souhaitable de la transversalité de la politique de l'égalité des genres se trouvant déjà en bien mauvaise posture¹²⁶ et ce, davantage dans le cas où elle n'est guère compensée par une inscription de l'égalité des genres aux titres des priorités sectorielles spécifiques du Canada en matière de développement. En fait, le gouvernement Harper semble plutôt suivre la voie opposée puisque ne priorisant plus que trois thèmes orientant le travail de l'ACDI depuis le 20 mai 2009¹²⁷, il a également fait de deux des anciennes priorités « libérales » de l'ACDI, soit l'accroissement de la viabilité de l'environnement et la promotion de la bonne gouvernance, les acolytes transversales de la politique visant l'égalité des genres créant ainsi « [...] une certaine confusion quant à l'importance de la politique de l'ES [égalité des sexes] par rapport aux autres priorités retenues par l'ACDI »¹²⁸.

e) Stratégie centrée sur la lutte à la pauvreté

Cette tendance n'est pas nouvelle dans le paysage politique au Canada et parmi les membres du CAD en général puisque l'agenda dit de lutte à la pauvreté fait son émergence dans les

¹²⁴ *Loc.cit.* Betty Plewes et Joanna Kerr.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ Pour une analyse plus approfondie des effets de la nature transversale de la politique de l'égalité des genres de l'ACDI, consulter Myriam Gervais, « Égalité entre les sexes et mise en œuvre de l'aide canadienne: une intégration transversale en quête de résultats ». In *Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne* (Montréal, 19-20 janvier 2009). p. 36-40. Montréal: Fondation Walter et Duncan Gordon et Comité Québécois Femmes et Développement de l'AQOCI, 2010, 104 p. et *Op. cit.* Myriam Gervais, « La place de la femme dans la politique d'aide canadienne au développement ».

¹²⁷ Ces trois thèmes sont: accroître la sécurité alimentaire; favoriser une croissance économique durable; assurer l'avenir des enfants et des jeunes.

¹²⁸ *Op. cit.* Myriam Gervais, « La place de la femme dans la politique d'aide canadienne au développement ». p. 193.

politiques et les pratiques des bailleurs dès le début des années 1990¹²⁹. Il s'agit par ailleurs d'une tendance largement contestée tant en raison de ses impacts politiques que programmatiques. Elle est à l'origine une réponse aux échecs perçus de l'aide et se situe dans la même tendance que la gestion axée sur les résultats ou encore que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de l'ONU.

Pour ces raisons, la lutte à la pauvreté est une stratégie visant à ce que des sommes moindres aient des effets empiriques rapides et visibles en concentrant les interventions sur les manifestations les plus extrêmes de la pauvreté. De cette efficacité conforme aux principes de la GAR est sensé émerger une plus grande acceptabilité sociale de l'APD, tant dans les sociétés bénéficiaires de cette aide qu'auprès des contribuables des pays finançant ces interventions en faveur du développement.

Or, en se concentrant sur les manifestations les plus extrêmes de la pauvreté plutôt que les causes sous-jacentes à ces manifestations, cette approche est davantage de nature à atténuer les problèmes qu'à les résoudre de manière durable. Ce faisant, elle est appelée à devoir perdurer, perpétuant les rapports de pouvoir qu'elle implique. De même, en concentrant les ressources et les efforts sur les « pauvres » on délégitime nombre de demandes sociales pourtant porteuses en terme de développement, mais dont l'effet immédiat n'est pas une réduction de la pauvreté. Enfin, la lutte à la pauvreté telle que pratiquée par les membres du CAD induit également une technicisation de l'aide et donc, une dépolitisation des enjeux de développement, alors que le développement est, par essence même, un enjeu politique: celui pour une société donnée de se choisir un devenir, un projet de société, et de le réaliser notamment grâce au support et à la solidarité des autres États.

f) Mobilisation de nouvelles forces et personnel politiques: la polémique entourant Droits et Démocratie

La confusion n'est également point étrangère à la controverse entourant l'organisme Droits et Démocratie. Cette institution de création parlementaire datant de 1988 et devant faire rapport

¹²⁹ Voir Ricardo Peñafiel, « Analyse du discours de lutte à la pauvreté » in Bonnie Campbell (dir.). *Gouvernance, reconceptualisation du rôle de l'État et émergence de nouveaux cadres normatifs dans les domaines social, politique et environnemental*, Montréal, 2000, pp. 97-126.

au Parlement dispose d'une indépendance face au gouvernement qui lui est garantie par la loi l'ayant mis au monde et ce, bien que le gouvernement soit responsable de la nomination de 10 des 13 membres de son conseil d'administration et de son président. En fait, sous la gouverne du Parti conservateur actuel, soit depuis 2009 plus précisément, non seulement y a-t-il eut et y a-t-il toujours dissensions au sein même du conseil d'administration, entre le président du conseil et certains de ses membres, entre les employés et certains membres du dit conseil et le président de l'organisation au sujet de l'orientation adoptée, et/ou devant l'être, par l'organisme ainsi qu'à l'égard des faits s'inscrivant dans le déroulement de la crise affligeant cette organisation, mais la question même de l'origine de cette crise divise les parties en litige¹³⁰. Pour les uns, soit au moins 46 des 48 employés de l'organisme et une partie des membres du conseil, dont plusieurs membres furent nommés sous le gouvernement Harper¹³¹, la politisation de la direction de Droits et Démocratie est en cause, alors que pour les autres, soit le président de l'organisation M. Gérard Latulippe¹³², les autres membres composant le conseil et son président, M. Aurel Braun, des enjeux de transparence, de gestion financière et d'erreur de jugement politique sont plutôt au cœur de cette polémique.

¹³⁰ Soulignons que le Président du conseil d'administration M. Aurel Brown fut nommé par le gouvernement Harper le 10 mars 2009. Voici les membres du Conseil d'administration de l'organisme ayant été nommés par l'actuel gouvernement conservateur: Jacques Gauthier (occupera le poste de président par intérim de Droits et Démocratie du 22 janvier au 29 mars 2010), Jean Guilbaud, Payam Akhavan, Elliott Tepper, Marco Navarro-Génie, Bradley Farquhar, David Matas et Michael Van Pelt. Le président de l'organisation Droits et Démocratie, M. Gérard Latulippe, a également été nommé par les conservateurs. Il est en fonction depuis le 29 mars 2010. Plusieurs de ces personnages, comme nous le verrons, font l'objet de controverses à l'égard de leur appartenance, visée et positions politiques. Consulter le site du Mouvement Droits et Démocratie. *Chronologie de la crise*. En ligne. http://mouvementdroitsetdemocratie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=91&Itemid=75. Page consultée le 29 juillet 2010.

¹³¹ Voir note précédente.

¹³² Ce dernier, en poste depuis mars 2010, fait l'objet de controverses basées sur ses positions politiques antérieures. Par exemple, il écrivait, dans un mémoire soumis à la Commission Bouchard-Taylor en 2006, « [...] qu'une forte concentration d'immigrants à Montréal risquait de favoriser l'émergence du terrorisme au Québec ». De plus, certaines de ses déclarations concernant des enjeux telle que la peine de mort (il est pour dans les cas de « criminels en série »), le mariage gai (il s'est déjà prononcé contre, « le mariage à son avis devant avoir pour but la procréation ») et la mise en tutelle d'Haïti ainsi que son passé politique en tant que militant convaincu de l'Alliance canadienne rend sa nomination en tant que président d'un organisme consacré à la défense des droits humains tel que Droits et Démocratie quelque peu discutable aux yeux de plusieurs. Radio-Canada. « Ottawa blâmé », Radio-Canada (Montréal), En ligne. 6 mars 2010. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2010/03/05/002-droits-democratie-critiques.shtml>. Consulté le 29 mai 2010. et Mouvement Droits et Démocratie. *La nomination de Latulippe à la tête du conseil ne fait pas l'unanimité*. En ligne. http://mouvementdroitsetdemocratie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=59:deuxieme-nouvelle&catid=36:nouvelles&Itemid=65. Page consultée le 15 juillet 2010.

Préoccupés par l’octroi de trois subventions s’élevant à environ 10 000 dollars chacune adressées respectivement par le défunt ex-président de Droits et Démocratie, M. Rémy Beaugard, aux groupes al Haq, Bt’selem et al Mazan, jugés antisionistes par la très controversée ONG Monitor, Aurel Braun, appuyé entre autres du vice-président au conseil Jacques Gauthier et Elliott Tepper, accusa également M. Beaugard d’avoir tenu des rencontres illégales avec le Hezbollah et le Hamas dans le cadre de sa présence à un congrès de la Ligue arabe des droits de l’Homme et dénonça le racisme chez les employés de l’organisme qui, selon les auteurs de ces plaintes, était perceptible du fait qu’aucun de ces derniers n’était d’origine juive. Ces accusations portées secrètement au Bureau du PM, dont M. Beaugard et autres employés ne purent, qu’avec un certain délai, prendre connaissance via la Loi de l’accès à l’information, démontrent que Kairos ne fut pas le seul organisme pris au centre d’enjeux de politique étrangère canadienne. Droits et Démocratie, organisme dont le statut est légalement reconnu comme indépendant, non partisan et mandaté d’assurer la promotion des droits humains et de soutenir le développement d’institutions et de pratiques démocratiques dans le monde¹³³, est à risque d’être, à l’instar de l’ensemble du secteur de l’APD, « [...] ancré [...] dans l’expression des valeurs canadiennes et [orienté] [...] en fonction des intérêts stratégiques du Canada, tel qu’il est défini dans une politique étrangère intégrée »¹³⁴ puisque, selon le nouveau et controversé président de l’organisme, M. Gérard Latulippe, « [...] les activités du centre “doivent se conformer aux principes essentiels de la politique étrangère canadienne” »¹³⁵. Alors que depuis le début de l’éclat médiatique des tensions internes affectant l’organisme ayant suscité l’intérêt public par le débat idéologique qu’il a provoqué le gouvernement Harper affirme reconnaître l’indépendance de Droits et Démocratie, voilà que les propos de M. Latulippe, nommé président de l’organisme sous autorité du ministre des Affaires étrangères, M. Lawrence Cannon le 2 mars 2010 malgré le désaccord des partis d’opposition consultés fondé sur les prises de position politiques antérieures de ce dernier¹³⁶, suggèrent, qu’une fois de plus, l’opinion singulière d’un responsable politique apparenté aux conservateurs¹³⁷ a contribué à semer l’ambiguïté sur la

¹³³ Mouvement Droits et Démocratie. *Mission*. En ligne.

http://mouvementdroitsetdemocratie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=50%3Amission&catid=38%3Acategorie-mission&Itemid=56. Page consultée le 15 juillet 2010.

¹³⁴ *Op.cit.* Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. p. 46.

¹³⁵ Marie Vastel, « Droits et Démocratie doit se soumettre », *Le Droit* (Ottawa), le 16 avril 2010, p. 24.

¹³⁶ Voir la note 126.

¹³⁷ Gérard Latulippe fut un militant de l’Alliance Canadienne et collègue de Lawrence Cannon. Mouvement Droits et Démocratie. *La nomination de Latulippe à la tête du conseil ne fait pas l’unanimité*. En ligne.

véritable position du gouvernement. À l'aune des valeurs et principes canadiens devant guider la politique étrangère du pays ayant précédemment fait l'objet de cette étude, qui y a entre autres révélé l'importance de la sécurité assurée entre autres par des actes répressifs envers toutes formes de criminalité, la thèse de l'influence possible de ces préoccupations sécuritaires liées aux enjeux de politique étrangère chez la gouvernance de Droits et Démocratie acquière davantage de légitimité considérant les propos tenus par Frank Dimant analysés à la lumière des déclarations du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme Jason Kenney émises en décembre 2009 à Jérusalem. Alors que ce dernier s'emploie à défendre l'impossibilité d' « [...] une neutralité entre la tolérance et la haine, entre le terrorisme et le contre-terrorisme »¹³⁸ venant justifier la campagne antisémite canadienne démontrant un certain appui à Israël, M. Dimant, vice-président exécutif de l'organisme B'nai Brith¹³⁹ duquel proviennent M. Braun et David Matas, soutient que: « Le contexte mondial a changé: nous avons al-Quaïda, le Canada est en guerre contre les talibans, nous avons le Hezbollah et le Hamas. Israël est une démocratie qui est à la frontière de la lutte au terrorisme. En tant que tel, les Canadiens veulent appuyer *le droit d'Israël de se défendre* [notre accentuation], car nous avons vu ce que le terrorisme apporte. [...]. Le consensus canadien est qu'on ne peut plus s'asseoir sur la clôture et être neutre »¹⁴⁰.

Enfin, dans l'optique où la neutralité traditionnelle du Canada ne semble pas correspondre à la politique conservatrice canadienne envers le conflit israélo-palestinien du fait qu'un appui à des organismes étrangers soupçonnés de fournir un support politique et/ou financier à des mouvements jugés terroristes et pro-palestiniens, ces jugements eux-mêmes inspirés d'organisations à l'impartialité jugée douteuse selon plusieurs¹⁴¹, entraîne ce qui est largement

http://mouvementdroitsetdemocratie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=59:deuxieme-nouvelle&catid=36:nouvelles&Itemid=65. Page consultée le 15 juillet 2010.

¹³⁸ Hélène Buzzetti, « Quand le Proche-Orient crée une crise politique au Canada », *Le Devoir* (Montréal), 6 février 2010, p. c3.

¹³⁹ B'nai Brith est selon plusieurs sources un organisme militant pour la cause israélienne dont M. Braun fut l'un des dirigeants alors M. Matas en est le conseiller juridique. *Loc. cit.* Hélène, Buzzetti. « Ottawa dit ne pas imposer de vue pro-Israël à Droits et Démocratie ». Rappelons qu'ils furent tous deux nommés sous les conservateurs.

¹⁴⁰ *Loc. cit.* Hélène Buzzetti, « Quand le Proche-Orient crée une crise politique au Canada ».

¹⁴¹ Ces organismes sont B'nai Brith et l'ONG Monitor. Sous direction de M. Gérald Steinberg (ami proche et ancien collègue de M. Braun), cette dernière s'emploie à analyser les positions politiques des ONG face à l'État israélien. Elle qualifia les trois organismes que sont al Haq, al Mazan et B'tselem, que M. Beauregard fut accusé d'avoir financé, de pro-palestiniennes. Ainsi, il semble qu'alors que Monitor accuse les ONG d'être partisans, ces mêmes organisations et leurs supporters étrangers considèrent plutôt que c'est cette même ONG qui poursuit des objectifs politiques en consultant, entre autres, les gouvernements, dont celui du Canada, à ce propos. *Loc. cit.* Hélène Buzzetti, « Ottawa dit ne pas imposer de vue pro-Israël à Droits et Démocratie » et « Quand le Proche-Orient crée

perçu comme de l'ingérence réprobatrice gouvernementale auprès d'OSC, il semble encore plus probable que la gouvernance d'une organisation telle que Droits et Démocratie, liée à l'État à la fois par sa fondation parlementaire et la nomination gouvernementale de sa direction, se voit teintée d'influence du gouvernement auteur de ces nominations. Cette analyse est par ailleurs difficilement appelée à se voir délégitimée puisque bien que le gouvernement ait procédé à la consultation des partis de l'opposition au sujet du maintien en poste de certains nominés¹⁴², notamment celle de M. Braun, Jacques Gauthier, Elliot Tepper et M. Latulippe, dont l'autorité fut remise en cause à la fois par des membres du conseil d'administration (dont deux d'entre eux ayant démissionné par contestation à la politisation de l'organisme¹⁴³) et par la majorité des employés de l'organisme, les objections de l'opposition et recommandations formulées par le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international ne firent point obliquer le gouvernement qui, en juin 2010, réitérait sa confiance envers M. Latulippe et le conseil d'administration.

Malgré la présence d'enjeux politiques liés à la position canadienne adoptée envers Israël et la Palestine au cœur de la crise s'opérant chez Droits et Démocratie¹⁴⁴, certains membres du conseil d'administration, dont le président, Aurel Braun, le vice-président, Jacques Gauthier, David Matas et Brad Farquhar, ont soutenu, en avril dernier, « [...] que la crise a été fabriquée par les employés [...] [qui, aux questions posées par ces quatre dirigeants concernant les programmes de l'organisme, n'auraient, selon M. Farquhar, fournis que] « des non-réponses, des esquives, un mépris dédaigneux et des tactiques dilatoires » »¹⁴⁵. Ainsi, dans le même esprit

une crise politique au Canada », Frédéric Bastien, « Quand les ONG font de la politique », *Le Devoir* (Montréal), 22 septembre 2008, p. A1., Gerald Steinberg, « The sad state of 'human rights' organizations », *The Ottawa Citizen* (Ottawa), 13 mars 2010, p. B.7. et Luc Chatrand, « Un juif se vide le cœur », *L'actualité*, Vol. 35, no 8 (2010), p. 20.
¹⁴² Mentionnons que « [l]es partis d'opposition ne détiennent pas de veto formel sur la nomination du président de Droits et démocratie ». Bernard Descôteaux. « Droits et Démocratie – La tutelle ». *Le Devoir* (Montréal), En ligne. 1 mars 2010, <http://www.ledevoir.com/politique/canada/284057/droits-et-democratie-la-tutelle>. Consulté le 15 septembre 2010.

¹⁴³ C'est lors de la réunion du conseil s'étant déroulée à Toronto le 7 janvier 2010 où un vote de 7 contre 6 entraîna le licenciement de monsieur Riveros Frank que Payam Akhavan et Sima Simar ont démissionné et commencé leur campagne dénonciatrice à propos de la politisation de Droits et Démocratie sous les conservateurs. Mouvement Droits et Démocratie. *Chronologie de la crise*. En ligne. http://mouvementdroitsetdemocratie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=91&Itemid=75. Page consultée le 29 juillet 2010.

¹⁴⁴ Alec Castonguay, « La crise à Droits et Démocratie – Quand le politique s'arroge tous les droits », *Le Devoir* (Montréal), 27 février 2010, p. C1.

¹⁴⁵ Mouvement Droits et Démocratie. *Droits et Démocratie en comité parlementaire – La haute direction brandit le manque de transparence*. En ligne.

qu'une lettre écrite par certains des membres de ce même conseil antérieurement parue dans le *National Post*¹⁴⁶ en février de cette année, ces dirigeants, dont deux d'entre eux voient leur légitimité entachée de leurs affiliations avec des organisations jugées pro-israéliennes, s'inscrivent dans le courant soutenant « [...] que la source de la crise à l'organisme provient du manque de transparence dans l'octroi de certaines subventions et non pas du virage en faveur d'Israël [...] »¹⁴⁷ que la majorité conservatrice présente au sein du conseil d'administration de l'organisme imposerait. À la vue de ces arguments, pesant bien faiblement dans la balance menant à la compréhension de la crise affectant Droits et Démocratie considérant les accusations de nature idéologique dont ce même « bloc » conservateur du conseil d'administration fustigèrent M. Beauregard et les trois organisations « suspectes » auxquelles il avait accordé des subventions, la primauté accordée aux préoccupations économiques du gouvernement conservateur, servant parfois l'esquive devant la prise de position face à des sujets politiques, éthiques, moraux et/ou sociaux épineux, se doit d'être considérée au chapitre des influences affectant la direction prise par le débat.

En somme, n'étant guère de notre juridiction de statuer sur la justesse de ces positions, nous constatons toutefois que certains éléments figurant parmi les arguments des membres de l'organisation nommés sous l'autorité de l'actuel gouvernement conservateur s'inscrivent idéologiquement en phase avec les valeurs, principes constituant ce que nous avons pris la liberté de qualifier de « socle de la gouvernance conservatrice canadienne actuelle »¹⁴⁸ et leurs conséquences respectives.

g) Études de cas

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, de nombreux changements sont survenus dans les façons de faire de l'ACDI en matière d'APD. L'espace nous manquant pour tous les analyser en profondeur, nous développerons deux analyses de cas pour tenter de comprendre ce qu'elles nous permettent d'apprendre sur l'approche des conservateurs. Ainsi,

http://mouvementdroitsetdemocratie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=127:droits-et-democratie-en-comite-parlementaire-la-haute-direction-brandit-le-manque-de-transparence&catid=36:nouvelles&Itemid=65. Page consultée le 10 juillet 2010.

¹⁴⁶ Quotidien dont le penchant conservateur est largement reconnu.

¹⁴⁷ *Loc. cit.* Alec Castonguay, « La crise à Droits et Démocratie – Quand le politique s'arroge tous les droits ».

¹⁴⁸ Les constituantes de ce socle sont l'approche répressive et réactive visant à assurer la sécurité, la centralité accordée aux droits individuels versus droits collectifs et la croyance au libre-marché en tant que catalyseur initial de développement dans sa globalité.

dans les prochaines pages, nous élaborerons sur le choix des nouveaux pays de concentration, de même que sur l'épisode d'interruption et de menace de coupure du financement de l'OSC québécoise Alternatives. Ces cas ont été choisis, car ils permettent tous deux d'illustrer certains changements dans les façons de faire de l'ACDI, non seulement en ce qui a trait à des éléments programmatiques ou de politique, mais aussi de manière d'agir envers ses partenaires au Canada et ailleurs.

i. Pays de concentration

Au printemps 2009, Beverly Oda, ministre responsable de l'ACDI dans le gouvernement conservateur, a annoncé les nouveaux pays de concentration de l'ACDI. À cette occasion, elle annonçait également une modification des modalités de sélection des pays de concentration. Nous présenterons ces changements et développerons sur les leçons qu'ils nous permettent de tirer sur l'approche des conservateurs à l'APD.

Les changements apportés étaient placés sous le signe de l'efficacité de l'aide¹⁴⁹ et s'appuyaient sur deux idées maitresses. D'abord, que la concentration de l'aide permettrait de rendre cette dernière plus efficace en offrant un effet de levier que ne permettait pas une aide distribuée de manière plus atomisée¹⁵⁰. Ensuite, que pour accroître l'efficacité de l'aide canadienne, celle-ci devait être concentrée dans des pays dont l'environnement institutionnel était propice à l'efficacité de l'aide et qui se qualifiaient notamment par une bonne gouvernance et un respect des droits humains.

Géographiquement, le changement des pays de concentration de l'ACDI a marqué un passage d'une emphase sur les pays d'Afrique à faible revenu à une emphase sur les pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine, de même que sur les pays en conflit, particulièrement le Pakistan et l'Afghanistan¹⁵¹.

¹⁴⁹ En effet, le communiqué de presse annonçant ces modifications était intitulé: « Le Canada annonce un autre élément de son plan pour accroître l'efficacité de l'aide ». Il est disponible sur le site de l'ACDI à l'adresse: <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAT-223132931-PPH>

¹⁵⁰ Notons que cette perception est partagée par les autres membres du CAD sans pour autant être démontrée à ce jour par l'analyse ou la pratique.

¹⁵¹ Brian Tomlinson. 2009. *Examen de la liste des pays prioritaires émise par l'ACDI*. Note d'information du CCCI. [Pdf] Adresse URL : < http://www.google.ca/url?sa=t&source=web&cd=1&ved=0CBQQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.ccic.ca%2Ffiles%2Fft%2Fwhat_we_do%2F002_aid_2009-

Pays retirés de la liste	Nouveaux pays de concentration
Benin, Burkina Faso, Cameroon, Kenya, Malawi, Niger, Rwanda et Zambie.	Afrique: Éthiopie, Ghana, Mali, Mozambique, Tanzanie, Sénégal et Soudan. Amériques: Bolivie, Caraïbes, Colombie, Haïti, Honduras, Pérou. Asie : Afghanistan, Bangladesh, Indonésie, Pakistan, Vietnam, et Cisjordanie et la bande de Gaza. Autre : Ukraine

Bien que les besoins et/ou les violations des droits humains, civils et politiques, mais aussi économiques et sociaux, des habitants de l'Amérique latine ne soient pas moins importants que ceux des Africains, il est tout de même singulier de voir le gouvernement tourner le dos à des partenaires de longue date du Canada en Afrique, notamment francophone. De surcroît, certains de ces pays comptent parmi les plus pauvres et les plus dépendants à l'aide étrangère de la planète. Par ailleurs, ce changement s'explique d'autant moins bien que depuis le sommet du G8 de Kanagaskis et l'adoption du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), notamment grâce au leadership du Canada, ce dernier était très présent en Afrique y compris sous le gouvernement conservateur alors que Josée Verner était responsable de l'ACDI. D'ailleurs, dans l'*Énoncé de politique internationale du Canada 2005*, on peut lire que:

*Vingt-cinq pays ont été désignés comme d'éventuels partenaires du développement, sur la base d'un examen des données et des circonstances actuelles qui a été effectué en fonction des critères établis. La majorité de ces pays se situent en Afrique subsaharienne et le reste, en Asie, dans les Amériques et en Europe centrale et de l'Est [...] Cette concentration signifiera qu'avec le temps, l'aide bilatérale sera de plus en plus concentrée en Afrique subsaharienne, conformément à l'engagement pris par le gouvernement dans son budget de 2005 de doubler, d'ici 2008-2009, l'aide destinée à l'Afrique, par rapport aux niveaux de 2003-2004.*¹⁵²

En ce qui a trait au processus de sélection des pays de concentration, ils sont désormais choisis par un vote du Cabinet des ministres. Historiquement, les pays de concentration tendaient à être modifiés au moment de l'adoption d'une nouvelle politique d'aide, ou lors de changements

[02_cida_priority_country_review.pdf&ei=fdd8TObiLsSqlAfl3_DHBQ&usg=AFQjCNFLWTJrurhEJbYP0ofaj3M9mRlcHA&sig2=qhrDYliCucV8HPTtbzxtvA](http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-2107401-GV3#al62) > (page consultée le 5 août 2010).

¹⁵² Agence canadienne de développement international (ACDI). Énoncé de politique internationale du Canada 2005. [En ligne] Adresse URL : <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-2107401-GV3#al62> (page consultée le 18 septembre 2010).

dans les orientations de celle-ci et émanait de l'ACDI, une agence spécialisée dans l'aide au développement et dont le seul objectif, tel que défini par la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* à son article 4(1), est de contribuer à la réduction de la pauvreté, en tenant compte du point de vue des pauvres et en conformité avec les engagements du Canada en matière de droits humains. Il est essentiel de noter à ce point que lesdits pays de concentration ont souvent été appelés à changer au cours des dernières années, une situation décrite par la vérificatrice générale dans son rapport 2009 alors qu'elle affirmait que :

*Depuis 2000, cinq ministres de la Coopération internationale et quatre présidents ont été à la tête de l'Agence. Celle-ci a dû adapter ses programmes pour tenir compte des changements fréquents et importants apportés à l'orientation et aux politiques ministérielles et gouvernementales. Parmi ces changements, mentionnons les objectifs globaux de développement du Canada, les pays et régions que cible l'Agence, et les secteurs et enjeux mondiaux que le Canada et l'Agence ont jugés prioritaires. Les affectations de fonds ont également été modifiées pour tenir compte de ces changements. Le roulement important au niveau de la haute direction de l'Agence a posé un défi additionnel constant pour ce qui est de fournir un milieu opérationnel stable.*¹⁵³

Suite à l'annonce des changements évoqués ici, de nombreuses critiques se sont élevées pour remettre en question les deux aspects de ces changements. D'un côté, on critique le choix des pays qui délaisse des pays parmi les plus pauvres pour intégrer des priorités de politique commerciale, le Pérou et la Colombie avec lesquels le Canada vient de signer et ratifier des accords de libre-échange, et de politique étrangère et de sécurité, le Pakistan dont l'importance géostratégique dans le cadre du conflit afghan est très importante¹⁵⁴. De l'autre, on critique également, et plus fondamentalement, le nouveau processus de sélection des pays de concentration passant par le Cabinet. Ironiquement, dans son discours la ministre présentait ce changement comme visant à « dépolitiser le processus de sélection des pays de concentration ». Cette déclaration est pourtant contradictoire avec le caractère même du Cabinet dans le système politique canadien, où ne siègent que des membres du parti au pouvoir et dont la fonction est éminemment politique, et où les préoccupations de développement sont secondaires (par rapport aux préoccupations économiques nationales, aux enjeux sécuritaires, commerciaux, de politique étrangère et de politique intérieure) et minoritaires puisqu'un seul ministre représente cette

¹⁵³ Bureau du vérificateur général du Canada. 2009. « Chapitre 8 : L'amélioration de l'efficacité de l'aide – Agence canadienne de développement international » in *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*. Ottawa : Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada. p. 8.

¹⁵⁴ Voir par exemple l'analyse faite par le Conseil canadien pour la coopération internationale. Brian Tomlinson. 2009. *Op. Cit.*

perspective. Bref, plus grave pour nous que la marginalisation, potentiellement temporaire, des pays africains est la politisation du processus de sélection desdits pays qui risque de nuire à l'efficacité du développement et de l'aide canadienne, en plus de la politiser davantage et de faire courir le risque d'accroître encore davantage la volatilité de l'aide canadienne.

ii. Alternatives

Le cas d'Alternatives est des plus intéressants pour illustrer la pression mise sur les OSC canadiennes dans les dernières années. De même, ce cas illustre aussi les nouvelles relations qui semblent s'installer entre l'ACDI et la société civile canadienne¹⁵⁵ dans son ensemble sous le règne des conservateurs à Ottawa. Enfin, il permet également de mettre en lumière les rapports entre conservateurs et fonction publique.

Ce cas débute avec la publication dans le *National Post* d'un éditorial de John Ivison en décembre 2009 et d'un coup de fil passé au Directeur d'Alternatives pour recueillir ses commentaires sur la coupure du financement de base de l'organisation (financement obtenu via la Direction générale du partenariat canadien (DGPC) de la Direction du Secteur volontaire (DSV)). Dans ce contexte, le leadership d'Alternatives apprenait cette information venait de « ses sources à Ottawa - pas à l'ACDI »¹⁵⁶ et que la décision était justifiée par l'association de l'ONG avec des organisations soutenant le terrorisme. Cette dernière thèse est évoquée par le *National Post* dans son éditorial *Funding for leftist group to be cut*: « Sources said the government is also concerned that Alternatives' board includes supporters of Hezbollah and Hamas. »¹⁵⁷

Pourtant, tant l'ACDI que les experts de la firme engagée pour l'audit externe avaient conclu à la qualité et l'efficacité de l'action de l'organisation et avaient reconnu la qualité de sa gestion des fonds publics qui lui étaient confiés pour réaliser sa programmation précédente. En fait, soulignant la qualité des réalisations et les contextes complexes dans lesquels intervenait

¹⁵⁵ Il est essentiel de noter ici que les tendances à l'œuvre dans le secteur de la coopération internationale au Canada le sont également dans d'autres secteurs tels que les groupes de femmes, les organisations de défense des droits humains, les autochtones et même la communauté artistique canadienne.

¹⁵⁶ Le Directeur général d'Alternatives décrit ces événements dans: Lambert, Michel. 2009. « Selon le National Post, après KAIROS, Alternatives serait la prochaine organisation de solidarité dont le programme serait rejeté par la Ministre de la coopération internationale! ». *Le Journal des Alternatives*. [En ligne]. Adresse URL : < <http://www.alternatives.ca/fra/journal-alternatives/publications/nos-publications/communiques-declarations-memoires/article/selon-le-national-post-apres> > (page consultée le 6 septembre 2010).

¹⁵⁷ John Ivison, « Funding to leftist group to be cut », *National Post*. Article disponible en-ligne: <http://www.nationalpost.com/opinion/columnists/story.html?id=2e5f8e01-984e-4b95-91a3-f0a50a4afee8>

l'organisation, notamment en situation post-conflit, les experts externes recommandaient même que le financement de l'organisation soit reconduit pour une période de temps supérieure à trois ans. Cependant, malgré le jugement des fonctionnaires et des experts externes, la décision fut prise, sans être annoncée directement publiquement, de couper les vivres à l'organisation.

Avec la contestation¹⁵⁸ ayant suivi cette annonce, tant à la Chambre des communes que dans le public, le gouvernement a tergiversé et laissé s'écouler de longs mois avant de donner une réponse définitive à l'organisation sur son financement, sans fournir de financement intérimaire (*bridge funding*). Cette situation précaire a obligé l'organisation à revoir sa structure en s'appuyant davantage sur le travail de bénévoles et de sympathisants, à gruger dans ses ressources financières d'urgence et à licencier du personnel n'ayant plus de revenus garantis pour les rémunérer. Évidemment, les efforts mis pour cette réorganisation des activités ne furent pas investis dans la réalisation de la mission de l'organisme, dans la consolidation de ses partenaires ou pour accroître l'efficacité de son action internationale.

Cette situation a évidemment fait porter un lourd fardeau à la direction et au personnel de l'organisme réduisant d'autant leur disponibilité pour les activités courantes, a déqualifié l'organisation avec la perte de ressources humaines d'expérience, a réduit la réserve pour imprévus de l'organisation avec comme conséquence d'accroître sa dépendance aux fonds de l'ACDI et l'a généralement précarisée. Pourtant, à l'été 2010, l'ACDI a renversé cette décision et a finalement octroyé à cette dernière 70% des sommes demandées pour la réalisation de sa programmation. Enfin, notons que bien que la Cisjordanie et la bande de Gaza soient des priorités régionales de l'ACDI, l'agence a refusé de financer le volet de la programmation d'Alternatives relative à ces régions dont les besoins à tous les niveaux ne sont plus à démontrer.

3- Impacts sur les ONG de coopération

Nous avons survolé un grand nombre de transformations dans la politique d'aide au développement mises en œuvre par le gouvernement du Parti conservateur du Canada depuis sa prise de pouvoir, de même nous avons également vu les sources idéologiques desdites transformations. Dans les sections suivantes, nous nous appuyerons sur ces éléments pour tenter de déterminer quels pourront être les conséquences de ces transformations sur les organisations

¹⁵⁸ De même que celles concernant Kairos et les autres situations décrites plus tôt.

de coopération au Canada, et plus particulièrement sur les interventions en faveur du développement menées par les organisations syndicales québécoises avec leurs partenaires à travers le monde. Cependant, avant de débiter cette analyse, il est essentiel de rappeler un fait important; les ONG canadiennes de coopération sont parmi les plus dépendantes des fonds publics au sein des pays membres du CAD. Ce faisant, les menaces qui pèsent sur certaines d'entre elles deviennent existentielles et non simplement liées à la pérennité d'un projet ou un programme et les changements que sont susceptibles d'adopter l'ACDI et le gouvernement dans les normes « techniques » d'allocation des ressources deviennent des choix structurant pour le secteur de la coopération internationale dans son ensemble et donc, des choix éminemment politiques.

D'abord, la première conséquence probable des événements et transformations dans les pratiques et politiques du gouvernement du Canada est la réduction de l'espace de liberté d'expression au Canada même, tant sur les enjeux de développement, que sur les politiques publiques en la matière et, plus largement, sur les pratiques canadiennes au niveau international¹⁵⁹. Cette conséquence est significative en elle-même, car la véritable liberté d'expression, celle que l'on exerce sans peur de représailles, est une composante essentielle de la démocratie et de l'exercice des libertés individuelles sur lesquelles sont construites l'État moderne en Occident. Cependant, cette situation pourrait s'avérer encore plus dommageable en matière d'APD qu'elle a un impact direct sur l'efficacité des interventions en faveur du développement, une influence qui se fait sentir tant en termes d'efficacité du développement, pour les sujets du développement au Sud, qu'en termes d'efficacité de l'aide fournie par les contribuables du Nord. En effet, les politiques, projets et programmes en faveur du développement sont des objets éminemment complexes dont l'efficacité dépend d'une foule de facteurs, exogènes comme endogènes. Or, sans un dialogue franc, ouvert et menant à une prise en compte effective par les pouvoirs publics des points de vue exprimés, il est impensable d'envisager une optimisation significative et visible de ces derniers nous condamnant *de facto* à

¹⁵⁹ En effet, les organisations de la société civile canadienne ne prennent pas seulement position sur les enjeux directement liés à l'aide au développement, mais également sur les autres positions internationales du Canada ayant un impact sur le développement international et sur les conditions de développement et de vie des populations du Sud. Pensons par exemple aux politiques commerciales et sur l'investissement ou encore aux enjeux climatiques et de droits de la personne.

une inefficacité relative, dont les coûts se calculent en vies et en potentiel humain au moins autant qu'en pourcentage de croissance perdus.

Le corolaire de cette réduction de l'espace de liberté d'expression, dans un contexte de compétition entre les OSC de développement pour les fonds fédéraux renforcé par la logique des appels d'offres, est la marginalisation par un phénomène d'autocensure de certaines problématiques dont on sait, ou l'on présume (à tort ou à raison par ailleurs), qu'elles sont de nature à braquer le gouvernement contre son organisation¹⁶⁰. On pense par exemple aux enjeux liés aux territoires palestiniens au sujet desquels plusieurs organisations sont désormais réticentes à prendre position connaissant la position sans nuance du gouvernement canadien actuel.

Avec l'incertitude entourant le maintien du financement de OSC, nombreuses sont celles qui doivent prendre des mesures pour réduire leur masse salariale, parfois même sans avoir eu de réponse définitive sur leur financement, pour agir en conformité avec les principes de saine gestion et respecter les clauses concernant le licenciement contenues dans les conventions collectives de leurs employés. Les délais dans les réponses à certains groupes, pensons à Alternative et au CCCI auxquels l'ACDI n'a pas accordé de financement intérimaire (*bridge funding*) et qui ont attendu une réponse concernant leur programmation pendant près d'un an chacun, ont forcé ces organisations à se départir d'une partie de leurs ressources humaines, déqualifiant d'autant ces organisations. Dans le cas du CCCI, cette situation est particulièrement problématique puisque cette organisation concentrait justement une masse critique d'expériences et de connaissances qui lui permettaient de jouer un rôle actif et constructif tant parmi ses constituantes, qu'au niveau du développement, de l'analyse et de l'amélioration des politiques publiques au Canada et dans le monde¹⁶¹.

Plus largement, la question du financement public est essentielle, voir carrément existentielle, pour les OSC canadiennes et leurs organisations partenaires dans un contexte où les dons du

¹⁶⁰ Cette situation est potentiellement problématiques pour les organisations dans la mesure où les cas de évoqués plus tôt, comme ceux de Kairos et Alternatives, entre autre, démontrent que l'on assiste à une ingérence politique dans les processus administratifs d'octroi des financements publics.

¹⁶¹ Cette contribution est évidente au Canada par exemple dans le cas de la Loi C-293 et dans le monde avec le rôle du CCCI dans la préparation de la rencontre de Haut-niveau d'Accra et la réintégration effective des OSC dans les modalités d'intervention mises en place par la Déclaration de Paris.

public ne sont pas à des niveaux susceptibles d'assurer la pleine exécution des programmes, voire même la survie de ces organisations. Si les OSC canadiennes peuvent éventuellement réorienter leur programmation vers les nouveaux pays de concentration de l'ACDI pour assurer leur propre survie, il n'en va pas de même pour les organisations partenaires qui devront soit se tourner vers une nouvelle source de financement, quand cela est possible, ou encore fermer leurs portes. Évidemment, certaines organisations sont en meilleure position que d'autres pour faire face à ces défis, qu'on pense aux ONG ayant des volets humanitaires ou de mise en marché importants par exemple. Cette situation pose indubitablement un risque de concentration accrue dans le secteur, concentration qui pourrait réduire la réactivité et la représentativité des organisations concernées.

Il n'est pas non plus superflu de noter que nombre des tendances promues par les conservateurs sont en opposition directe avec les engagements internationaux du Canada et ce, notamment à l'égard de l'agenda de l'efficacité de l'aide duquel la ministre Oda se fait pourtant promotrice et au nom duquel de nombreux changements induits par le gouvernement actuels sont faits. Pensons par exemple à la notion d'appropriation, présentée comme la base du « nouveau régime de l'aide » mis en œuvre par la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* et comme composante essentielle et centrale de l'efficacité de l'aide contemporaine. Le Canada adhère formellement à cette vision en tant que signataire de la *Déclaration de Paris*, mais en fait aussi la promotion dans ses propres programmes, comme dans l'exemple ci-après tiré de l'*Énoncé de programmation de la coopération bénino-canadienne 2004-2009*:

*La prise en charge locale - qui implique que le pays hôte est dans le siège du conducteur et a un rôle déterminant dans l'orientation à donner aux programmes d'aide et dans le choix des interventions; le principe d'efficacité derrière la notion de prise en charge locale, à l'intérieur du pays, inclut l'idée de la participation des différents groupes sociaux et des régions à l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire de la décentralisation et de l'émergence d'une société civile dynamique.*¹⁶²

L'adoption de priorités sectorielles, comme l'a récemment fait le Canada, est en violation directe avec ce principe d'appropriation qui vise pourtant à accroître l'efficacité du développement et à renforcer les mécanismes démocratiques dans les pays recevant de l'aide au développement. Cependant, cela va plus loin, car le Canada adopte alors une forme de conditionnalité dans son aide, puisque ne sont aidés que les pays partageant les priorités

¹⁶² Agence canadienne de développement internationale. *Énoncé de programmation de la coopération bénino-canadienne 2004-2009*. Note : Document désormais non-disponible auprès de l'ACDI.

sectorielles du Canada. Cette façon de faire, appelée la « sélectivité »¹⁶³, est largement assimilée parmi les experts à une forme de conditionnalité insidieuse. Par exemple, P. Mosley décrit la sélectivité ainsi: « [...] selectivity is no more than ex-post conditionality; that is selectivity provides an incentive to follow good policies prior to receiving aid. »¹⁶⁴ Rappelons au passage que cette sélectivité est non seulement thématique dans le cas du Canada, mais également associée à des politiques macro-économiques et sociales déterminées s'inspirant de l'économie politique orthodoxe et considérées essentielles pour obtenir des résultats de développement. Cette stratégie adoptée par le Canada est issue des IFI (institutions financières internationales) et des travaux de deux économistes de la Banque mondiale (voir encadré I).

On peut également raisonnablement conclure des transformations induites par les conservateurs que ces derniers s'opposent aux engagements souscrits à Accra par le Canada, ou minimalement n'y adhèrent pas pleinement, et l'ensemble des autres membres du CAD de l'OCDE selon lesquels:

*Nous raffermons notre engagement auprès des OSC, considérées comme de véritables acteurs indépendants du développement produisant des efforts complémentaires de ceux des pouvoirs publics et du secteur privé. Nous avons un intérêt commun à nous assurer que la contribution potentielle des OSC au développement est pleinement mobilisée. C'est pourquoi: [...] c) Nous œuvrerons avec les OSC à l'instauration de conditions propices à une maximisation de leur contribution au développement.*¹⁶⁵

¹⁶³ La sélectivité implique généralement l'utilisation de variables dites de gouvernance pour assurer la sélection de pays adoptant des politiques publiques et macro-économiques susceptibles de mener au développement. C'est exactement ce qu'a fait le Canada, puisque comme nous l'avons vu plus tôt, l'adoption des nouveaux pays de concentration s'est justement fait sur la base de certains critères de gouvernance macro-économiques conformes aux principes de l'économie orthodoxe.

¹⁶⁴ Paul Mosley et al. 2003. « Compliance with World Bank Conditionality: Implications for the Selectivity Approach to Policy-Based Lending and the Design of Conditionality » *Credit Working Papers*, no. 03-02, p. 1.

¹⁶⁵ Comité d'aide au développement, Organisation pour la coopération et le développement économiques. 2008. *Programme d'action d'Accra*. p. 7. [pdf]. Adresse URL: < <http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1217425866038/FINAL-AAAin-French.pdf> > (page consultée le 5 septembre 2010).

Encadré I : La sélectivité¹⁶⁶

La sélectivité est un principe adopté par les IFI et les bailleurs pour remplacer la conditionnalité tout en garantissant la réussite des interventions de développement en s'assurant que les pays recevant de l'aide adoptent les « bonnes politiques de gouvernances et macroéconomiques ».

Cette approche repose sur les travaux économétriques de C. Burnside, anciennement de la BIRD, et D. Dollar, un analyste de la BIRD. Dans ces derniers, les auteurs ont comparés la croissance dans les pays dits en développement ayant un « bon environnement institutionnel » et les autres par unité d'aide et en tenant compte de la taille et du niveau de développement antérieur. Leurs études démontrent que la croissance est plus robuste, et donc l'aide plus efficace, dans les pays qui adoptent les « bonnes politiques ». Ils concluent d'ailleurs que:

The evidence supports the view that the impact of aid depends on the quality of state institutions and policies [...]. The interaction of aid and institutional quality has a robust positive relationship with growth that is strongest in instrumental variable regressions. There is no support for the competing hypothesis that aid has the same positive effect everywhere.

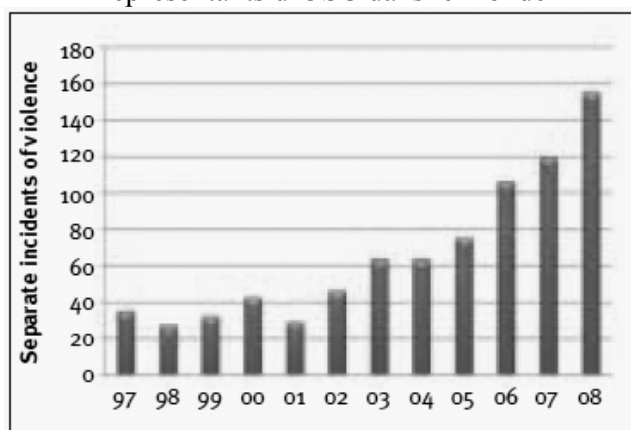
Par « bonnes politiques » les auteurs font référence (i) au contrôle de l'inflation (comme indicateur de la bonne gestion des taux d'intérêts et de la masse monétaire. Or, il ne prend pas en compte l'impact des variations exogènes sur l'inflation comme la variation des prix internationaux des importations clefs; pensons à l'énergie par exemple), (ii) au contrôle des dépenses publiques évaluées par le solde financier des administrations publiques et au poids des dépenses publiques sur le PIB et enfin, (iii) à l'ouverture de l'économie, qui est une variable binaire dans leur formule (i.e. que le pays est considéré ouvert ou fermé), déterminée via le niveau moyen des tarifs industriels imposés (la limite étant de 40%) et/ou la différence de prix entre les marchés formels et informels (la limite étant de 20%) et/ou l'existence de « pervasive government control of key tradables » un concept jamais défini par les auteurs, mais qui trahit trois des aprioris de l'étude à savoir que (i) le marché est la modalité optimale d'allocation des ressources productives alors que l'État est un élément perturbateur dont l'intervention est essentiellement négative, (ii) que ledit caractère perturbateur est renforcé dans le cas des PVD par la corruption et le clientélisme inhérents à ces derniers (vision s'appuyant sur la théorie de la société des rentes de A. Krueger notamment) et (iii) une économie ouverte est nécessairement supérieure en termes économiques à une économie fermée.

En dernière analyse, la sélectivité est une forme de conditionnalité respectant les principes de la DP, particulièrement ceux d'appropriation, de responsabilité mutuelle et de gestion axée sur les résultats tout en continuant à exiger l'application des mêmes politiques qu'au temps du CW. En effet, pour garantir l'efficacité de l'aide, certaines politiques doivent être adoptées. Hors, la notion même de conditionnalité est contraire au principe d'appropriation. Pour que l'aide demeure efficace, seuls les pays adoptant les bonnes politiques sont donc aidés, mais les autres sont libres de refuser lesdites politiques et l'APD associée.

¹⁶⁶ Cet encadré est une synthèse des travaux de Burnside et Dollar dans lesquels ils revisitent leurs conclusions via de nouvelles séries de données et/ou répondent aux critiques. Craig Burnside et David Dollar. 2004. « Aid, Policies, and Growth ». Washington: Banque mondiale, *World Bank Policy Research Working Paper*, No. 569252, 52 p; Craig Burnside et David Dollar. 2000. « Aid, Growth, the Incentive Regime, and Poverty Reduction » in Christopher L. Gilbert et al. *The World Bank: Structure and Policies*. Cambridge: Cambridge University Press. pp. 2-16; Craig Burnside et David Dollar. 2000. « Aid, Policies, and Growth. » *American Economic Review*. Vol. 90, No. 4, pp. 847–868; Craig Burnside et David Dollar. 2004. « Aid, Policies, and Growth: Revisiting the Evidence ». Washington: Banque mondiale, *World Bank Policy Research Working Paper*, No. 3251, 36 p. Note: Toutes les citations de l'encadré proviennent de l'article original de 1997.

Le recours à la sélectivité est évidemment contraire aux engagements du Canada, mais aussi plus largement à son positionnement diplomatique au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE. En effet, le processus des tables rondes ayant mené à l'Agenda d'Accra pour l'action (AAA) a été largement mené grâce au leadership du Canada, de l'ACDI en particulier, et ce, en collaboration étroite avec le CCCI, un organisme qui a amplement fait les frais des conservateurs comme nous l'avons vu plus tôt. On assiste plus largement à une tentative d'objectification, ou à tout le moins de réduction de l'agence, des OSC par le gouvernement canadien qui tente de faire de ces dernières des exécutants de la politique extérieure canadienne avec tous les risques que cela peut faire peser au niveau de l'efficacité de l'aide canadienne¹⁶⁷, de la diversité des pratiques pourtant garante du respect de la diversité des peuples et de leurs aspirations en termes de développement et finalement, pour la sécurité des coopérants mêmes puisqu'avec le brouillage de la frontière entre coopérants ou humanitaires et militaires, les premiers deviennent des cibles légitimes aux yeux de plusieurs belligérants.

Graphique 1 : actes de violence contre des représentants d'OSC dans le monde



Source : Stoddard, A., Harmer, A., et DiDomenico, V. 2009. *Providing aid in insecure environments: 2009 update. Trends in violence against aid workers and the operational response*. Op.Cit.

Cette dernière tendance est tragiquement démontrée par le graphique reproduit ici et tiré d'une récente étude du *Overseas Development Institute* de 2009¹⁶⁸ qui illustre le nombre d'incidents violents (meurtres, enlèvements, ...) commis contre des représentants d'organisations humanitaires et de développement dans le monde entre 1997 et 2008. Par ailleurs, la même étude démontre également que les motivations de ces actions visent d'abord et avant

¹⁶⁷ S'il demeure un enseignement majeur de la période dite du Consensus de Washington, c'est justement que la résistance des acteurs du régime de l'aide à appliquer des politiques de développement qui leurs sont imposées, et auxquelles ils ne souscrivent pas, conduit inévitablement à une inefficacité et, *in fine*, à l'échec relatif de ces politiques.

¹⁶⁸ Stoddard, A., Harmer, A., et DiDomenico, V. 2009. *Providing aid in insecure environments: 2009 update. Trends in violence against aid workers and the operational response*. Overseas Development Institute, HPG Policy Brief #34. 12p. [Pdf]. Adresse URL: < <http://www.odi.org.uk/resources/download/3250.pdf> > (page consultée le 30 septembre 2010).

tout les employés expatriés et que les motivations sont de plus en plus politiques:

Of these incidents, the analysis reveals that political motivations have increased relative to incidents that were purely economically motivated, or in which the victim's role as an aid worker was incidental to the violence. Politically motivated incidents rose from 29% of the known total in 2003 to 49% in 2008.¹⁶⁹

Enfin, avec la marginalisation des OSC dans les débats publics et dans le développement des politiques publiques en matière d'APD, on assiste à une dilution des modalités d'intégration de la société civile, et notamment des syndicats, aux processus politiques qui permettaient une coordination des, et une collaboration entre, forces sociales plutôt que la voie de l'affrontement que semble privilégier le gouvernement actuel. Ce faisant, il tourne non seulement dos aux modalités de gouvernance démocratique issues du tripartisme¹⁷⁰, mais contribue à accroître la polarisation politique au Canada et donc à l'effritement du tissu social canadien. Or, comme le soulignait D. Brunelle, la marginalisation de la société civile, et notamment des syndicats, dans les modalités de gouvernance au Canada a des conséquences bien réelles:

[À] quoi assiste-t-on à l'heure actuelle? On assiste, là encore à cause de l'effondrement du mouvement syndical, à la montée en puissance d'une double accointance entre deux acteurs qui sont en train de se partager toute la logique et toute la réflexion sur la mondialisation: le milieu des affaires et le pouvoir exécutif.¹⁷¹

Ces conclusions générales peuvent s'appliquer à l'ensemble du secteur de l'aide au Canada avec quelques nuances¹⁷². Cependant, la coopération internationale pour le développement menée par les organisations syndicales du Québec et du Canada opère dans un contexte légèrement différent de celui des autres organisations, elle fera donc l'objet d'une section autonome.

¹⁶⁹ Idem.

¹⁷⁰ Le tripartisme est un principe selon lequel les acteurs sociaux et leurs représentants (État, syndicats ou OSC et organisations patronales) sont appelés à dialoguer et à collaborer pour l'élaboration des politiques publiques. Il vise à substituer à la compétition et l'opposition entre ces groupes une collaboration susceptible de renforcer le tissu social et l'efficacité de ces politiques tant par la bonification ou l'optimisation de ces dernières aux préférences des différents acteurs, que par la cooptation de la dissidence en amont des processus législatifs et administratifs.

¹⁷¹ D. Brunelle. 2000. Témoignage devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, Parlement du Canada, 13 juin 2000. [En ligne]. Adresse URL: < <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=1040455&Language=F&Mode=1&Parl=36&Ses=2> > (page consultée le 1 octobre 2010)

¹⁷² Certains éléments permettent de mitiger les impacts des changements évoqués. Ainsi, les organisations tirant beaucoup de revenus directement du public disposent de davantage de marge de manœuvre, tout comme celles liées à d'autres organisations, religieuses par exemple (bien que Kairos n'ait pas pour autant été épargnée). Il en va de même pour les organisations avec des volets humanitaires dont les revenus permettent de supporter partiellement l'organisation en couvrant une partie des frais administratifs.

4- Impacts sur les agences et ministères gouvernementaux

Au niveau gouvernemental, on assiste à une politisation manifeste des processus administratifs, tendance incompatible avec l'existence d'une fonction publique fermée ou exempte d'un « *spoil system* » comme c'est le cas dans les fonctions publiques ouvertes bâties sur le modèle étatsunien. L'expression anglophone de « *public servant* », pour désigner un fonctionnaire, illustre bien cette distinction. Une telle approche est problématique dans la mesure où elle engendre une confusion des genres en étant incompatible avec les modalités administratives et législatives actuelles. De même, si le gouvernement actuel souhaite par ailleurs modifier les modalités d'organisation de la fonction publique fédérale, libre à lui de proposer de tels changements aux électeurs ou devant le Parlement. Cependant, modifier ainsi certains processus en les politisant sans pour autant adapter les modalités administratives et législatives appropriées fait peser de graves risques d'inefficacité gouvernementale, de dépenses excessives et, plus largement, de détournement illégitime de l'action étatique.

Dans le même ordre d'idées, on constate également, à l'analyse des changements récents, que l'ACDI est instrumentalisée dans le cadre de l'approche pangouvernementale des conservateurs. En effet, si sous les gouvernements libéraux précédents l'ACDI était clairement marginalisée dans les processus de prises de décisions, la tendance est portée à un autre niveau avec l'instrumentalisation de cette agence. Or, de tels agissements font en sorte de réduire le prestige de l'organisation et son attrait auprès des membres de la fonction publique et/ou auprès des candidats souhaitant intégrer la fonction publique. Ce faisant, ces façons de faire auront vraisemblablement comme conséquence, à terme, une déqualification de l'organisation et une décroissance relative du nombre des fonctionnaires issus de l'ACDI étant promus aux plus hautes fonctions avec, comme conséquence prévisible, une marginalisation croissante de l'agence et de ses priorités dans le système gouvernemental même.

Enfin, l'ensemble des éléments ci-haut mentionnés auront également comme impact une baisse du prestige de l'ACDI, et plus largement du Canada, dans les cercles décisionnels liés au développement comme le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE par exemple.

5- Le cas spécifique des syndicats

Les conclusions générales présentées précédemment s'appliquent évidemment aux syndicats. Cependant, la nature de ces organisations, de leurs partenaires et de leurs formes de coopération internationale modifient tout de même l'impact des changements actuels sur leurs actions. Nous développerons donc ces distinctions et leurs conséquences potentielles sur l'efficacité et la pérennité de la coopération internationale des syndicats canadiens dans les pages qui suivent.

D'abord, au niveau institutionnel, il est important de souligner que les organisations syndicales sont des organisations dont la pérennité est assurée par leur enracinement dans leurs communautés et dans leurs actions syndicales et sociales ici-même, et non par les fonds qu'elles reçoivent pour leurs actions internationales qui sont fondamentalement des postes de dépenses, pas de revenus structurels essentiels. Elles ne dépendent donc pas directement des fonds de l'ACDI comme peuvent le faire d'autres organisations œuvrant dans la coopération internationale comme les ONG. De même, puisqu'elles tendent à coopérer dans le cadre de programmes de renforcement institutionnel de partenaires syndicaux, la pérennité de ces organisations partenaires ne dépend pas directement de l'aide canadienne non plus. Enfin, la coopération intersyndicale internationale s'inscrit de manière durable dans l'action syndicale, car elle est au confluent de ses intérêts¹⁷³ et de ses valeurs de coopération et de solidarité. Bref, il semble que l'existence des interventions en faveur du développement des syndicats ne soit pas directement remise en cause, ce qui l'est en revanche, c'est l'ampleur et l'efficacité de cette aide.

D'abord parce qu'il serait simpliste de prétendre que les relations de renforcement et de coopération actuelles sont substituables à d'autres équivalentes dans les nouveaux pays de concentration et que, partant de là, les syndicats n'ont qu'à réorienter leur coopération sur les priorités régionales changeantes de l'ACDI. En effet, loin d'être homogènes, les visions, pratiques et tactiques des syndicats sont plurielles et une coopération inter-organisationnelle efficace et utile doit s'ancrer dans une convergence de vues et sur une compréhension mutuelle des objectifs, moyens et façons de faire, mais aussi dans une relation de confiance mutuelle qui demande temps et efforts à développer. Bref, il est clair qu'orienter les coopérations

¹⁷³ En effet, la compétition internationale constitue une source de pression à la baisse sur les conditions de travail en Occident. Or, le renforcement des organisations syndicales au Sud, et les améliorations dans les conditions de travail et de rémunération qui devraient en découler, réduisent d'autant la pression sur les travailleurs d'ici.

intersyndicales via les priorités régionales, par ailleurs changeantes, de l'ACDI condamne cette dernière à un niveau d'efficacité moindre et à fragiliser la place des syndicats canadiens dans le monde.

Par ailleurs, le financement de l'ACDI est essentiel pour permettre de maintenir la forme et l'intensité des interventions syndicales en faveur du développement. L'analyse tend à démontrer que les modalités de renforcement institutionnel tendront à devenir davantage virtuelles, permettant de maintenir un lien, mais fragilisant ce dernier et faisant en sorte de réduire les rapports à de simples transferts de connaissances et de compétences, plutôt qu'à un véritable exercice de renforcement institutionnel qui implique la présence sur le terrain de professionnels capables d'analyser les structures et procédures de l'organisation partenaire et donc, de poser un diagnostic clair des besoins de l'organisation ainsi que d'y réagir prestement et efficacement.

Enfin, il n'est pas anodin de noter que les syndicats sont appelés à prendre un rôle plus important dans les pays du Sud en raison de la nécessité de représenter les intérêts des travailleurs dans le cadre des DSRP. En effet, l'émergence de structures syndicales organisées, représentatives et engagées socialement, économiquement et politiquement est une composante nécessaire de l'atteinte d'un consensus social dans les sociétés bénéficiaires de l'aide et donc, en dernière analyse, de la mobilisation des forces vives d'une société derrière un projet développementaliste.

Bref, il nous apparaît essentiel de continuer à nous questionner sur le sens des transformations actuelles de l'aide au Canada. Bien que les réformes conservatrices soient présentées à la pièce, il serait très improbable, et contraire aux antécédents et aux pratiques très organisées et centralisées que l'on peut constater dans les autres sphères d'activités du gouvernement Harper, qu'elles ne s'inscrivent pas dans un plan plus large, notamment au niveau de la politique étrangère du Canada qui est, elle aussi, actuellement en mutation. De même, face aux nombreux changements induits par les conservateurs et ceux auxquels nous assisterons inévitablement dans les prochains mois, notamment au niveau de l'éducation du public, il nous apparaît essentiel de tenter de départager ceux qui sont superficiels et/ou réversibles et découlent des conséquences normales de l'alternance politique en démocratie des changements structurels importants et durables. Enfin, il nous apparaît comme une piste de recherche pertinente de nous questionner sur l'origine des

réflexions soutenant l'approche conservatrice en matière d'ADP. Ce faisant, il sera plus aisé d'en comprendre non seulement le sens, mais aussi d'en prévoir la trajectoire.

Bibliographie

- ACDI, Ministère de la Coopération internationale. *Énoncé de politique internationale du Canada - Fierté et influence: notre rôle dans le monde – Développement*. Ottawa: Ministère de la Coopération internationale, 2005.
- ACDI. *Rapport statistique sur l'aide publique au développement, année financière 2005-2006*. Gatineau: ACDI, 2008.
- Agence France-Presse. « Le nombre de syndicalistes tués a bondi de 30% en 2009 ». *La Presse* (Montréal), En ligne. 8 juin 2010. <http://www.cyberpresse.ca/international/201006/08/01-4288107-le-nombre-de-syndicalistes-tues-a-bondi-de-30-en-2009.php>. Consulté le 9 juin 2010.
- Agence France-Presse. « Le Parlement approuve un accord de libre-échange avec la Colombie ». *La Presse* (Montréal), En ligne. 22 juin 2010. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201006/22/01-4292448-le-parlement-approuve-un-accord-de-libre-echange-avec-la-colombie.php>. Consulté le 14 juillet 2010.
- Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS). *Une évaluation de: Un Canada fort et libre: Le plan de Stephen Harper pour les Canadiens*. Ottawa: ACTS, 2008, 10 p.
- Audet, François, Marie-Ève Desrosiers et Stéphane Roussel (sous la dir.). *L'aide canadienne au développement*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, 352 p.
- Bastien, Frédéric. « Quand les ONG font de la politique », *Le Devoir* (Montréal), 22 septembre 2008, p. A1.,
- Beauchemin, Malorie. « La ministre Oda muselle la question de l'avortement », *Le Droit* (Ottawa), 27 mai 2010, p. 20.
- Beauchemin, Malorie. « La survie d'une autre ONG menacée ? », *La Presse* (Montréal), 2 juin 2010, p. A10.
- Bellavance, Joël-Denis. « Le Canada ne peut abandonner le peuple afghan, croit Ignatieff », *La Presse* (Montréal), En ligne. 15 juin 2010. <http://www.cyberpresse.ca/dossiers/le-canada-en-afghanistan/201006/15/01-4290339-le-canada-ne-peut-abandonner-le-peuple-afghan-croit-ignatieff.php>. Consulté le 16 juin 2010.
- Benessaïeh, Karim. « Crime organisé: 11 infractions deviendront « graves » ». *La Presse* (Montréal). En ligne. 4 août 2010. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201008/04/01-4303806-crime-organise-11-infractions-deviendront-graves.php>. Consulté le 4 août 2010.

- Black, R., David et Rebecca Tiessen, « The Canadian International Development Agency: New Policies, Old Problems », *Canadian Journal of Development Studies*, Vol. 28, no. 2 (2007), p. 191-212.
- D. Brunelle. 2000. Témoignage devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, Parlement du Canada, 13 juin 2000. [En ligne]. Adresse URL: < <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=1040455&Language=F&Mode=1&Parl=36&Ses=2> > (page consultée le 1 octobre 2010)
- Bureau du vérificateur général du Canada, « Chapitre 8 : L'amélioration de l'efficacité de l'aide – Agence canadienne de développement international » in *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*. Ottawa : Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, 2009.
- Burnside, C. et Dollar, D., 2000. « Aid, Policies, and Growth. » *American Economic Review*. Vol. 90, No. 4, 2000, pp. 847–868.
- Burnside, C. et Dollar, D., « Aid, Growth, the Incentive Regime, and Poverty Reduction » in Christopher L. Gilbert et al. *The World Bank: Structure and Policies*. Cambridge: Cambridge University Press, 2000. pp. 2-16.
- Burnside, C. et Dollar, D., « Aid, Policies, and Growth », Washington: Banque mondiale, *World Bank Policy Research Working Paper*, 2004. No. 569252, 52 p.
- Burnside, C., et Dollar, D., 2004. « Aid, Policies, and Growth: Revisiting the Evidence ». Washington: Banque mondiale, *World Bank Policy Research Working Paper*, No. 3251, 36 p.
- Buzzetti, Hélène. « Ottawa dit ne pas imposer de vue pro-Israël à Droits et Démocratie ». *Le Devoir* (Montréal), En ligne. 3 février 2010. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/282338/ottawa-dit-ne-pas-imposer-de-vue-pro-israel-a-droits-et-democratie>. Consulté le 6 juin 2010.
- Buzzetti, Hélène. « Quand le Proche-Orient crée une crise politique au Canada », *Le Devoir* (Montréal), 6 février 2010, p. c3.
- Buzzetti, Hélène. « Débat au Moyen-Orient – Kenney accusé d'attiser l'antisémitisme », *Le Devoir* (Montréal), 9 février 2010, p. a3.
- Buzzetti, Hélène. « Ottawa prive d'aide 12 groupes de femmes ». *Le Devoir* (Montréal), En ligne. 5 mai 2010. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/288371/ottawa-prive-d-aide-12-groupes-de-femmes>. Consulté le 8 juin 2010.
- Buzzetti, Hélène. « La droite religieuse contrôle-t-elle le gouvernement? », *Le Devoir* (Montréal), 22 mai 2010, p. A6.

- Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO). *Fiche-info: Le gouvernement Harper coupe le financement de Kairos*. En ligne. <http://www.kairoscanada.org/nc/fr/qui-nous-sommes/action-durgence-cida/print.html>, Page consultée le 2 septembre 2010.
- Castonguay, Alec. « Un pur produit de la colère de l'Ouest », *Le Devoir* (Montréal), 7 janvier 2006, p. a1.
- Castonguay, Alec. « La crise à Droits et Démocratie – Quand le politique s'arroge tous les droits », *Le Devoir* (Montréal), 27 février 2010, p. c1.
- Castonguay, Alec. « Harper, version non censurée », *Le Devoir* (Montréal), 11 septembre 2009, p. a3.
- Castonguay, Alec. « Comment la droite s'organise », *Le Devoir* (Montréal), En ligne. 22 mai 2010. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/289527/comment-la-droite-s-organise>. Consulté le 6 juin 2010.
- CCCI. *Communiqué de presse: Le financement du CCCI par l'ACDI est menacé. Le milieu canadien de l'aide internationale risque de perdre un ardent défenseur des pauvres de la planète*, En ligne. http://www.ccic.ca/_files/fr/media/news_2010-06_01_ccic_funding.pdf. Page consultée le 4 août 2010.
- CCCI. *Réflexions sur la mise en œuvre des stratégies pour une aide efficace de l'ACDI dans les neuf pays de concentration*. 2004. http://www.ccic.ca/f/docs/002_aid_cida_nine_countries_summary.pdf. Consulté le 19 août 2010.
- Chatrand, Luc. « Un juif se vide le cœur », *L'actualité*, Vol. 35, no 8 (2010), p. 20.
- Chouinard, Marie-Andrée. « Droits des femmes – La gueule du loup », *Le Devoir* (Montréal), 6 mai 2010, p. A6.
- Collombat, Thomas. *Le point sur l'aide au développement*. En ligne. http://www.csq.qc.net/sites/1665/documents/aide_develop.pdf. Page consultée le 3 juin 2010.
- Coyne, Andrew. « The Harper Leadership cult », *Maclean's*, Vol. 121, no 37 (2008), p. 26-28.
- Delacourt, Susan. « Abortion funding Tory senator tells Canadian women: Shut the up' Aid experts gasp in disbelief at Nancy Ruth's friendly advice for avoiding backlash from PM », *Toronto Star* (Toronto), 4 mai 2010, p. 1.
- Descôteaux, Bernard. « Droits et Démocratie – La tutelle ». *Le Devoir* (Montréal), En ligne. 1 mars 2010, <http://www.ledevoir.com/politique/canada/284057/droits-et-democratie-la-tutelle>. Consulté le 15 septembre 2010.

- Descôteaux, Bernard. « Avortement: L'aveu ». *Le Devoir* (Montréal), En ligne. 29 avril 2010, <http://www.ledevoir.com/politique/canada/287914/avortement-l-aveu>. Consulté le 29 juillet 2010.
- Dobbin, Murray. « La vendetta de Harper contre les droits de la personne », *Le Rassembleur – Alliance de la Fonction publique du Canada*, Vol. 4, no 2 (2010), p. 4-5.
- Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). *Canada – L'accès à l'information au fédéral: complètement engorgé!* En ligne. http://www.fpjq.org/index.php?id=single&tx_ttnews%5BpS%5D=12784...s%5Btt_news%5D=3842&tx_ttnews%5BbackPid%5D=43&cHash=1642c18b9f. Page consultée le 7 septembre 2010.
- Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). *Les journalistes dénoncent la manipulation de l'opinion publique par le gouvernement Harper*. En ligne. [http://www.fpjq.org/index.php?id=single&tx_ttnews\[tt_news\]=10612&tx_ttnews\[backPid\]=41&cHash=638b52dcaa](http://www.fpjq.org/index.php?id=single&tx_ttnews[tt_news]=10612&tx_ttnews[backPid]=41&cHash=638b52dcaa). Page consultée le 1^{er} septembre 2010.
- Gervais, Myriam, « Égalité entre les sexes et mise en œuvre de l'aide canadienne: une intégration transversale en quête de résultats ». In *Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne* (Montréal, 19-20 janvier 2009). p. 36-40. Montréal: Fondation Walter et Duncan Gordon et Comité Québécois Femmes et Développement de l'AQOCI, 2010, 104 p.
- Groupe de travail informel sur les droits des femmes. *Consolider le leadership international du Canada en matière de promotion de l'égalité entre les sexes*. En ligne. http://www.ccic.ca/_files/fr/what_we_do/002_gender_cida_analysis_cso_response.pdf. Page consultée le 21 juin 2010.
- Gruda, Agnès. « Des ONG sous surveillance », *La Presse* (Montréal), 27 février 2010, p. A28.
- Helleiner, Gerry. « More governmental folly at CIDA », *Toronto Star* (Toronto), 21 août 2010, p. IN.6.
- Kairos Canada. *Action urgente: Rétablir le financement de l'ACDI à Kairos*. En ligne. <http://www.kairoscanada.org/nc/fr/qui-nous-sommes/action-durgence-cida/print.html>. Page consultée le 22 septembre 2010.
- Kairos Canada. *Communiqués: L'arrêt du financement de l'ACDI à Kairos*. En ligne. [http://kairoscanada.org/index.php?id=71&L=1&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=898](http://kairoscanada.org/index.php?id=71&L=1&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=898). Page consultée le 22 septembre 2010.
- Kairos Canada. *Où en est Kairos six mois après les coupures de l'ACDI?* En ligne. <http://www.kairoscanada.org/fr/declarations/archives-tempsdekairos/>. Page consultée le 2 septembre 2010.

- Kenney, Jason. « Bev Oda cut off KAIROS funding », *The Star* (Toronto), En ligne. 24 décembre 2009. <http://www.thestar.com/Opinion/article/722485>. Consulté le 3 octobre 2010.
- Labrecque, Marie France. *Féminisme et « développement durable »: questionner les discours, changer les rapports sociaux*. En ligne. <http://www.fss.ulaval.ca/universitefeministedete/CommunicationMFL.pdf>. Page consultée le 20 août 2010.
- La Presse Canadienne. « Ottawa acquiert 65 F-35: Un contrat historique de 16 milliards ». *La Presse* (Montréal). En ligne. 16 juillet 2010. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201007/16/01-4298700-ottawa-acquiert-65-f-35-un-contrat-historique-de-16-milliards.php>. Consulté le 17 juillet 2010.
- La Presse Canadienne. « Pas d'argent pour l'avortement dans les pays pauvres ». *La Presse* (Ottawa), En ligne. 2 septembre 2010, <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201009/02/01-4312183-pas-dargent-pour-lavortement-dans-les-pays-pauvres.php>. Consulté le 3 septembre 2010.
- Lemieux, Vincent *et al.* « Liberté de presse et contrôle de l'information: il faut rejeter le modèle Harper! », *Le Devoir* (Montréal), 5 janvier 2008, p. b5.
- Macleod, Alex, Evelyne Dufault et F. Guillaume Dufour, *Relations Internationales: Théories et concepts*, 2^e Édition, Montréal, Athéna Éditions, 2004.
- Macleod, Alex. « Le néoréalisme ». In *Théories des relations internationales: Contestations et résistances*. p. 61-88. Outremont: Athéna éditions, 2007.
- Macleod, Alex. « Le réalisme classique ». In *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*. p. 35- 60. Outremont: Athéna éditions, 2007.
- McLeod Group. *The Harper Government and Civil Society: The CCIC Debacle*. En ligne. <http://www.mcleodgroup.ca/blog/index.html>. Page consultée le 24 septembre 2010.
- Massie, Justin et Marie-Ève Desrosiers. « Le néolibéralisme et la synthèse « néo-néo » ». In *Théories des relations internationales: Contestations et résistances*. p. 111-132. Outremont: Athéna éditions, 2007.
- Moravcsik, Andrew. « Taking Preference Seriously: A liberal Theory of International Politics », *International Organization*, Vol. 51, no 4 (1997), p. 513-553.
- Mouvement Droits et Démocratie. *Chronologie de la crise*. En ligne. http://mouvementdroitsetdemocratie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=91&Itemid=75. Page consultée le 29 juillet 2010.

- Mouvement Droits et Démocratie. *Droits et Démocratie en comité parlementaire – La haute direction brandit le manque de transparence*. En ligne. http://mouvementdroitsetdemocratie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=127:droits-et-democratie-en-comite-parlementaire-la-haute-direction-brandit-le-manque-de-transparence&catid=36:nouvelles&Itemid=65. Page consultée le 10 juillet 2010.
- Mouvement Droits et Démocratie. *La nomination de Latulippe à la tête du conseil ne fait pas l'unanimité*. En ligne. http://mouvementdroitsetdemocratie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=59:deuxieme-nouvelle&catid=36:nouvelles&Itemid=65. Page consultée le 15 juillet 2010.
- Mouvement Droits et Démocratie. *Mission*. En ligne. http://mouvementdroitsetdemocratie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=50%3Amission&catid=38%3Acategorie-mission&Itemid=56. Page consultée le 15 juillet 2010.
- O'Neill, Juliet. « After 40 years, Oda ends aid-group funding », *The Province* (Vancouver), 23 juillet 2010, p. A.28.
- O'Neill, Juliet. « Ottawa halts agency's funding: CEO of umbrella group representing 90 NGOs calls decision 'partisan' », *The Gazette* (Montréal), 23 juillet 2010. p. A.11.
- Parti conservateur du Canada. *Un Canada fort et libre: Le plan de Stephen Harper pour les Canadiens*. Ottawa: Parti conservateur du Canada, 2008, 41 p.
- Parti conservateur du Canada. *Énoncé de politique*. Ottawa: Parti conservateur du Canada, 2008, 51 p.
- Parti libéral du Canada. *Canada in the World: A Global Networks Strategy*. Ottawa: Parti libéral du Canada, 2010, 24 p.
- Parti libéral du Canada. *Les valeurs libérales*. En ligne. <http://www.liberal.ca/fr/enjeux/>. Page consultée le 24 septembre 2010.
- Peñafiel, R., « Analyse du discours de lutte à la pauvreté » in Bonnie Campbell (dir.). *Gouvernance, reconceptualisation du rôle de l'État et émergence de nouveaux cadres normatifs dans les domaines social, politique et environnemental*, Montréal, 2000, pp. 97-126.
- Plewes, Betty et Joanna Kerr. « Politicizing, undermining gender equality », *Embassy* (Ottawa), En ligne. 5 mai 2010. <http://www.embassymag.ca/page/view/equality-05-05-2010>. Consulté le 9 septembre 2010.
- Radio-Canada. « Ottawa blâmé », Radio-Canada (Montréal), En ligne. 6 mars 2010. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2010/03/05/002-droits-democratie-critiques.shtml>. Consulté le 29 mai 2010.

- Radio-Canada. « Condition féminine. L'opposition dénonce une culture d'intimidation », Radio-Canada (Montréal), En ligne. 5 mai 2010. http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2010/05/05/001-avortement_groupe.shtml. Consulté le 8 août, 2010.
- Roussel, Stéphane et Dan O'Meara. « Le libéralisme classique: une constellation de théories ». In *Théories des relations internationales: Contestations et résistances*. p. 89-110. Outremont: Athéna éditions, 2007.
- Scofield, Heather. « Recensement: les conservateurs espèrent des gains politiques ». *La Presse* (Montréal), En ligne. 23 juin 2010. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201007/23/01-4300884-recensement-les-conservateurs-esperent-des-gains-politiques.php>. Consulté le 25 juillet 2010.
- Selley, Chris. « Chris Selley: The Kairos hoax », *National Post* (Toronto), En ligne. 28 décembre 2009. <http://network.nationalpost.com/np/blogs/fullcomment/archive/2009/12/28/chris-selley-the-kairos-hoax.aspx>. Consulté le 22 septembre 2010.
- Smith, Joanna. « Aid groups fear Tories plan deep funding cuts; Coalition of 90 NGOs issues layoff notices in anticipation of \$1M slashed from budget », *Toronto Star* (Toronto), 2 juin 2010, p. A.8.
- Steinberg, Gerald. « The sad state of 'human rights' organizations », *The Ottawa Citizen* (Ottawa), 13 mars 2010, p. B.7.
- Stoddard, A., Harmer, A., et DiDomenico, V., *Providing aid in insecure environments: 2009 update. Trends in violence against aid workers and the operational response*. Overseas Development Institute, HPG Policy Brief #34, 2009, 12p.
- Thede, Nancy et Daniel Tremblay. « Les ONG canadiennes et québécoises: Le rêve d'une innovation sans risques? ». *Comparaisons internationales*. En ligne. No 31 (2006), p. 3-21. http://www.ccic.ca/search/search_f.php002_aid_2006_roa_political_chapter-1.pdf. Consulté le 6 juin 2010.
- Toupin, Gilles. « Stephen Harper rabroue Amnistie et compagnie », *La Presse* (Montréal), 17 juillet 2007, p. A1.
- Valpy, Michael. « Ottawa ceases funding of overseas human-rights group », *The Globe and Mail* (Toronto), 3 décembre 2009, p. A.6.
- Vastel, Marie, « Droits et Démocratie doit se soumettre », *Le Droit* (Ottawa), le 16 avril 2010, p. 24.
- Vastel, Marie et Fannie Olivier, « Santé maternelle: l'ACDI avait recommandé d'inclure l'avortement », *La Presse* (Montréal), En ligne. 24 mai 2010, <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201005/24/01-4283328-sante-maternelle-lacdi-avait-recommande-dinclure-lavortement.php>. Consulté le 8 septembre 2010.

Vastel, Marie et Fannie Olivier, « L'avis de l'ACDI aurait été ignoré », *La Presse* (Montréal), 25 mai 2010, p. A10.

Wells, Paul. « Harper's canadian revolution », *Maclean's*, Vol. 121, no 38 (2008), p. 18-22.

World Council of Churches. *The Kairos Palestine Document*. En ligne. <http://www.oikoumene.org/gr/resources/documents/other-ecumenical-bodies/kairos-palestine-document.html>. Page consultée le 20 septembre 2010.